



Réunion de lancement
Débat public THT Cotentin-Maine
Laval, le 14 novembre 2005

Ont participé au débat public :

M. HERZ, directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE
M. DESQUILBET, chef du projet, RTE
M. DUPUIS, Vice-président du Conseil Régional de la Mayenne
M. LE SCORNET, Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire
M. JEHAN, Vice-président de la Chambre d'agriculture de la Mayenne
M. BENARRATA, Les Verts Mayennais
M. BOUTTIER LOCHU, Mayenne SurVOLTée
M. LEFRANC, Mayenne Nature Environnement
M. CLOTEAU, FD Civam
M. GIBLIN, Président de la CPDP THT
M. MABILAIS, CPDP
M. VELLAUD, CPDP
M. BONNEAUD, CPDP

Introduction

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT
M. MABILAIS, CPDP THT

M. GIBLIN

Nous allons pouvoir, je pense, commencer cette réunion. Si vous voulez prendre place, pour les derniers arrivants. Je vous remercie. Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être présents, nombreux, ici à Laval pour ce qui est la deuxième réunion de notre débat public, la première ayant eu lieu à Saint-Lô la semaine dernière. Débat public qui, comme vous le savez, va s'étendre sur quatre mois. Je voudrais d'abord remercier le Maire de Laval et la Municipalité qui nous ont permis d'utiliser cette salle qui est de belle taille. Je salue également un certain nombre de personnalités qui sont présentes dans ce débat, notamment Monsieur le Maire, le Préfet de la Mayenne, qui nous ont fait le plaisir d'être ici.

Je voudrais tout de suite vous dire quelques mots simplement d'introduction pour vous situer un peu l'enjeu de ce débat, et puis vous parler ensuite de la manière dont nous envisageons le déroulement de cette soirée. Comme vous le savez, bien sûr, ce débat porte sur un projet d'implantation d'une ligne à très haute tension entre le Cotentin et le Maine, vous le savez très bien. Nous sommes au tout début de la réflexion sur ce projet de ligne. Je dis tout de suite qu'aucune décision n'est aujourd'hui arrêtée. Il s'agit d'ailleurs d'un débat public et non pas d'une enquête publique. Si celle-ci devait intervenir, si le projet est confirmé, ce sera ultérieurement. Je dis aussi quelque chose que vous savez tous probablement, que ce projet de ligne à très haute tension est lié intimement à celui du projet d'EPR « Tête de série » à Flamanville, mais les impacts de ces deux projets sont différents. Et c'est la raison pour laquelle la CNDP a décidé d'organiser deux débats concomitants mais coordonnés. C'est ainsi que nous organisons dans deux jours, le 16 novembre, à Rennes, une réunion commune aux deux commissions sur le thème de l'alimentation énergétique du Grand Ouest. Le Grand Ouest, c'est la Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie. Je dis aussi, je vous l'apprends peut-être, qu'une réunion spécifique à l'EPR a été prévue par la Commission Particulière du Débat EPR que préside Monsieur Mathieu, comme à Rennes, à Laval, le 19 décembre prochain.

Nous allons essayer, dans le cadre du débat sur la ligne à très haute tension, d'envisager ensemble à la fois l'opportunité du projet et ses modalités de réalisation. La première question que chacun peut se poser, c'est : une ligne à très haute tension est-elle nécessaire ? On peut ensuite s'interroger sur - c'est le débat de Rennes qui nous permettra d'aborder ce sujet-là - qu'apportent-elles (la ligne et l'EPR) à l'alimentation électrique du Grand Ouest ? On abordera également la question des alternatives techniques envisageables qui ont été évoquées dans le dossier du maître d'ouvrage. Enfin, bien entendu, nous aborderons les problèmes que sont les impacts sur l'agriculture, la santé et l'environnement. Et enfin, il sera légitime, bien sûr, de parler des couloirs envisagés par RTE, le porteur du projet, ces couloirs sont larges, donc nous n'en sommes pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, au stade d'une enquête publique. Il s'agit plutôt d'examiner les contraintes, les obstacles, si je puis dire, qui peuvent conduire à rétrécir les couloirs en question.

Toutes ces questions seront largement ouvertes lors du débat. Elles seront notamment abordées lors des cinq réunions thématiques dont les thèmes vous apparaissent à l'écran. Ces thèmes sont ressortis des très nombreuses rencontres que nous avons eues pendant la phase de préparation et des

premières contributions écrites que nous avons reçues sous forme de cahier d'acteur comme vous avez pu trouver à l'entrée de cette salle. Cette réunion de lancement permettra encore de préciser le questionnement. Ce débat public, nous en avons la conviction, nous quatre membres de la Commission - il y a un cinquième homme qui n'a pas pu se libérer aujourd'hui qui est Monsieur Blondiaux -, est nécessaire et utile. Et ceci indépendamment de ce que vous pouvez penser, nous avons eu un certain nombre de cahiers d'acteur sur ce sujet, de l'EPR. Que vous soyez pour ou que vous soyez contre, le débat sur la ligne a un intérêt en-soi, nous semble-t-il. Ils sont donc pour vous, citoyens, pour les associations, pour les acteurs économiques et bien entendu vos élus, vos représentants démocratiquement élus, le moment de vous informer, de vous exprimer et de faire part de vos observations. Et ceci avant même, comme je l'ai déjà dit, que toute décision définitive ne soit prise. Ce débat est donc un moment de démocratie important, et c'est votre participation qui donnera la qualité à ce débat.

Depuis que le débat public existe, il a porté un certain nombre de fruits. D'autres débats ont eu lieu, notamment sur des lignes à très haute tension : Lyon/Chambéry, France/Espagne, Boute/Broc/Carros, pour ne citer que les derniers. Ils ont permis en général, et je dirais dans tous les cas, aux maîtres d'ouvrage de modifier ou de réévaluer leur projet. Il a donc été tenu compte des observations faites par le public.

Dans ce contexte, quel est notre rôle, nous Commission Particulière ? C'est la Commission Nationale qui nous a mis en place, qui nous a nommés, qui nous a désignés pour animer ce débat. Nous avons et nous respecterons une obligation de neutralité et d'indépendance vis-à-vis de tous les acteurs. C'est essentiel pour la qualité du débat. Nous ne jugeons pas de la valeur des interventions, ni des arguments, nous sommes là pour vous faire débattre et rapporter dans notre compte rendu final tout ce qui aura été exprimé. Nous sommes d'une certaine manière les garants de la mémoire du débat. Chaque question et leur réponse seront systématiquement versées aux archives du débat. Nous publierons fin mars 2006 notre compte rendu, et le bilan sera fait par le Président de la CNDP un mois plus tard. Le maître d'ouvrage aura alors, selon les termes de la loi, trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 23 juillet 2006, pour rendre publique sa décision : poursuite, modification, remise à l'étude, voire abandon du projet initial.

Nous souhaitons enfin que notre débat soit un débat de haute tenue caractérisé par l'ouverture, l'écoute de chacun, le respect des points de vue. Nous veillerons, avec votre concours, je l'espère, j'en suis même certain, à ce que ce climat reste serein pour que le débat soit riche et fructueux. Le débat public est une procédure jeune (dix ans), elle est donc fragile. A nous de la fortifier. Nous avons déjà reçu quatorze contributions écrites, puisque onze sont actuellement éditées sous forme de cahiers d'acteurs que vous avez vus à l'entrée et qui sont à la disposition de tous. Respectueux de cet effort de formalisation, de leur point de vue, nous avons pris le parti de donner la parole à leurs auteurs. C'est pour ceci qu'à la tribune qui est en face, vous avez un certain nombre d'auteurs ou de représentants des auteurs de ces cahiers d'acteur qui interviendront et qui vous présenteront leur point de vue au cours de cette séance.

Voilà. Je pense vous avoir résumé aussi clairement que possible les objectifs de ce débat, notre rôle et la mission qui nous est assignée. Je vais maintenant demander à mon collègue, Jean-Bernard Mabilais, de vous présenter très rapidement le déroulement de la soirée, les règles du jeu que nous vous proposons pour que le débat puisse se dérouler convenablement. Et après son intervention qui va être très courte, nous sommes prêts à répondre, évidemment, à deux ou trois questions, à quelques questions, je ne veux pas en limiter le nombre, que vous pourriez avoir non pas sur le projet mais sur le déroulement du débat et sur le déroulement de la séance de ce soir. Je vous propose maintenant de passer la parole à Monsieur Mabilais.

M. MABILAIS

Bonsoir à tous. Je vais donc vous présenter rapidement les règles du déroulement de cette soirée. Elles sont nécessaires. Si nous les respectons tous, notre réunion permettra à chacun une meilleure information sur le sujet qui nous réunit ce soir. Tout d'abord, à ceux qui ont un téléphone portable, je leur demanderai de bien vouloir l'éteindre, j'imagine que vous vous doutez pourquoi. Comment va se dérouler notre réunion ? Nous avons prévu trois grandes parties.

- La première partie, nous entendrons Monsieur Herz et Monsieur Desquilbet, qui sont les représentants du maître d'ouvrage ce soir, qui viendront nous présenter les grandes lignes du projet de ligne à très haute tension. Qu'est-ce qui, aux yeux de RTE, justifie ce projet ? Existe-t-il des alternatives techniques à la ligne aérienne à très haute tension ? Quels sont les couloirs, pour l'instant, étudiés ? Et quels seront les impacts de ce projet ? Nous donnons quinze minutes au maître d'ouvrage pour cette première partie.
- La deuxième partie de la réunion donnera la parole aux différents acteurs, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur Giblin, qui ont souhaité faire connaître leurs avis et qui ont rédigé les cahiers à votre disposition dans cette salle. Donc nous avons trois réseaux associatifs qui sont représentés ce soir : le réseau Mayenne Nature Environnement qui a rédigé ce cahier d'acteur ; le réseau Fédération Départementale des Civam, des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural, qui a réalisé ce cahier d'acteur ; et le réseau collectif des associations mayennaises qui s'intitule Mayenne SurVOLTés, qui a aussi rédigé un cahier d'acteur. Ensuite, nous aurons un représentant d'acteurs économiques, le Vice-président de la Chambre d'agriculture de la Mayenne, Monsieur Jehan. Ensuite, nous aurons trois acteurs politiques qui ont demandé une intervention : Monsieur Le Scornet, représentant le Conseil Régional des Pays de la Loire ; Monsieur Dupuis, représentant le Conseil Général de Mayenne ; et Monsieur Bennarata, représentant les Verts de la Mayenne, et les Verts de la Mayenne ont rédigé aussi un cahier d'acteur qui est à votre disposition. Vous pourrez poser des questions à chacun de ces acteurs après leurs interventions. Nous nous donnons une heure pour cette deuxième partie.
- La troisième partie sera consacrée aux questions et une discussion entre vous, RTE et les différents acteurs. Cette discussion durera une heure.

Nous limitons donc cette réunion à trois heures. Nous pensons que c'est à la fois raisonnable et c'est difficile de faire plus. Donc, en ce qui concerne les questions, nous avons essayé de mettre au point un système. Si ces questions ne sont pas trop nombreuses, on pourra les traiter et donner la parole au fur et à mesure qu'elles arrivent à chacune des personnes qui vont répondre. Si elles sont très nombreuses, de façon à n'en oublier aucune, soit on essaiera de trouver un système de regroupement par thème, soit on fera un système de tirage au sort, on verra selon le nombre de questions. Donc c'est pour cette raison que vous disposez d'une feuille pour écrire vos questions. Nous avons retenu le principe des questions écrites pour plusieurs raisons, c'est que d'une part toutes les questions seront enregistrées dans le dossier du débat, et deuxièmement, pour les personnes qui préfèrent écrire leur question plutôt que de s'exprimer oralement elles auront la possibilité aussi de poser leur question. Nous vous remercions donc de bien vouloir la remplir le plus lisiblement possible et de la remettre aux hôtes qui se trouvent dans les allées. Celles-ci peuvent vous en fournir d'autres si vous le souhaitez. Ces questions, vous les verrez apparaître sur le grand écran alternativement avec d'autres diapositives.

Nous vous remercions de ne pas prendre la parole sans que nous vous l'ayons donnée et sans le micro, aussi pour cette raison d'enregistrement des questions et aussi pour la vérité du débat. Toute la réunion est enregistrée, l'enregistrement est versé aux archives du débat, ce qui nous permettra d'établir une synthèse du débat de cette soirée qui sera consultable sur notre site Internet dès demain, et d'en reproduire la version intégrale sous huit jours. Ceci veut dire que chaque intervention qui se ferait sans micro, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne pourra pas être enregistrée et ne sera donc pas retranscrite dans le compte rendu du débat.

Je précise que s'il y a beaucoup de questions, on ne pourra pas y passer la nuit, mais toute question sera enregistrée, et les questions qui n'auront pas été évoquées ce soir recevront une réponse sous trois semaines qui sera également consultable sur le site Internet. La Commission s'engage à ce genre de travail. Merci par avance de votre compréhension. Nous ne sommes pas des professionnels du débat public, nous essayons seulement de faire de notre mieux pour avoir un débat équitable. Et si nous ne réussissons pas parfaitement, excusez-nous à l'avance. Comme l'a dit Monsieur Giblin, si quelques questions se posent concernant la méthode et l'organisation de la soirée, on peut donner quelques éclaircissements éventuellement.

M. GIBLIN

Si vous voulez intervenir, vous levez la main pour que l'on vous repère à ce stade. Si tout est clair, je pense que l'on peut passer au vif du sujet et donc démarrer sur la première partie qui va être donc l'exposé de RTE, de Monsieur Herz et de Monsieur Desquilbet. Donc je leur passe la parole.

M. MABILAIS

Une petite seconde, j'ai fait un oubli. Quand la personne qui aura posé une question écrite, nous allons lui demander si elle veut, soit, formuler sa question par oral, soit, si elle préfère que l'on lise la question. A la fois sur le papier et oralement, nous vous demandons de bien présenter vos noms, communes, éventuellement départements - je pense qu'ici la question ne se pose pas - et en précisant si vous représentez une association, un collectif ou si vous êtes un particulier. Merci.

M. GIBLIN

Monsieur Desquilbet, Monsieur Herz, vous avez la parole. C'est Monsieur Herz qui commence.

Présentation du projet de ligne THT par RTE

M. HERZ, directeur de projet
M. DESQUILBET, chef de projet

Merci, Monsieur le Président. Je m'appelle Olivier Herz, je suis le Directeur du projet Cotentin-Maine à la RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Avec Gaétan Desquilbet, nous allons vous présenter ce projet, nous serons bien entendu toujours à votre écoute ainsi que les chargés de concertation de notre équipe. Honneur aux dames, nous avons Rozenne Le Digabel qui est spécialiste des questions environnementales ; Pierre-Alain Jacob qui a une longue expérience de la concertation avec le monde agricole ; et Philippe Joachim qui a un passé d'exploitant du réseau de transport et qui représente notre équipe sur le territoire concerné par le projet. Nous articulerons notre présentation en quatre parties.

- Tout d'abord, nous expliquerons pourquoi le projet EPR implique une nouvelle ligne électrique aérienne.
- Deuxièmement, nous exposerons nos propositions de point de départ, de point d'arrivée et de couloir de passage de la ligne.
- Troisièmement, nous présenterons le territoire et ses sensibilités environnementales ainsi que les enjeux du projet en termes économiques.
- Enfin, nous aborderons ce qui se passera après le débat public.

Commençons d'abord par présenter brièvement RTE et le système électrique français - le *slide* suivant. RTE c'est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport d'électricité. Le réseau de transport, ce sont les 80 000 kilomètres de lignes électriques à haute et très haute tension, c'est-à-dire de 63 000 à 400 000 volts. Il achemine l'électricité vers les grandes industries et la SNCF ainsi que vers les réseaux de distribution. Ces réseaux de distribution à basse et moyenne tension sont généralement gérés par EDF, ils desservent tous les autres consommateurs, c'est-à-dire les petites industries, les exploitations agricoles, les artisans, les commerçants et les particuliers. Nous avons une mission de service public. Cette mission c'est d'acheminer à chaque instant l'électricité vers l'ensemble des consommateurs. Et notre objectif est de veiller à ce qu'il y ait le moins possible de coupures d'électricité. C'est dans ce but que les 8 000 salariés de RTE exploitent, entretiennent et développent le réseau de transport d'électricité en France.

Nous exerçons notre métier en attachant une grande importance à l'environnement de nos ouvrages et donc nous avons une volonté permanente d'écoute, de dialogue et de respect de l'environnement. Et c'est cette volonté qui nous anime ce soir. On pourrait dire que ce débat public prend place très tôt dans la vie de ce projet. Et je voulais vous dire d'entrée de jeu que nous souhaitons que vos remarques, vos propositions et nos échanges nous conduisent à améliorer nos premières études. Nous sommes une filiale d'EDF, mais nous sommes indépendants sur le plan managérial, financier et juridique. Et cette indépendance est contrôlée par la Commission de Régulation de l'Energie. EDF, en tant que producteur d'électricité, est un client comme les autres pour nous. Et au titre de notre mission de service public, nous transportons l'électricité de tous les producteurs : nucléaire, charbon, gaz, cogénération, hydraulique, biomasse, éolien, etc. Et c'est dans ce cadre que nous proposons le projet de ligne électrique Cotentin-Maine.

Ce projet a précisément pour objectif de permettre le raccordement d'un nouveau groupe de production, à savoir le groupe Flamanville 3 de type EPR. EDF nous a fait part de son intention de mettre en service ce nouveau groupe à l'horizon 2012. Nous avons donc étudié les conséquences sur le réseau de transport d'un tel accroissement de la production d'électricité du Nord Cotentin. Nous avons ainsi mis en évidence des risques sérieux de coupure d'électricité étendue si le réseau de transport n'est pas renforcé. Disons tout de suite que RTE ne prendra pas le risque d'exploiter son réseau dans ces conditions.

- Le principal risque identifié, c'est ce que l'on appelle la rupture de synchronisme. Il faut savoir que toutes les centrales électriques de l'Europe fonctionnent à la même fréquence en permanence, c'est le 50 hertz. La rupture de synchronisme, c'est lorsqu'un site n'est pas assez bien relié au reste du réseau et qu'il n'arrive pas à rester à la même fréquence que les autres centrales.
- Le second risque, c'est la capacité insuffisante de la ligne reliant le Cotentin à Rennes face à l'augmentation des flux d'électricité qui résulterait de la mise en service du nouveau groupe.
- Enfin, le dernier risque est lié à la fragilité du réseau de l'ouest de la France du point de vue de la tension électrique. Cette fragilité déjà préoccupante aujourd'hui serait aggravée avec l'arrivée d'un nouveau groupe.

Pour faire face à ces trois risques, nous avons étudié plusieurs techniques de renforcement du réseau. Certaines de ces techniques ne permettent pas d'éviter le risque de rupture de synchronisme. Nous avons étudié quatre alternatives à la ligne aérienne *a priori* imaginable et nous les présenterons de manière détaillée lors d'une réunion thématique qui a lieu le 22 novembre à Villedieu-les-poêles. Ces quatre alternatives sont :

- la ligne aérienne quadruple circuit ;
- la liaison souterraine ;
- les condensateurs en série ;
- les automates de déclenchement des groupes de production.

Il nous apparaît qu'elles présentent toutes les quatre des inconvénients rédhibitoires en termes d'environnement, d'efficacité, de fiabilité et de coût. La construction d'une ligne électrique aérienne entre la région de Saint-Lô et la région de Rennes-Laval nous semble donc la solution la plus adaptée du point de vue de l'efficacité technique, du respect de l'environnement et du coût.

Concrètement, de quoi s'agit-il ? Il s'agirait de construire une ligne électrique à 400 000 volts d'environ 150 kilomètres, avec un pylône haut d'une cinquantaine de mètres tous les 500 mètres en moyenne. Cette nouvelle ligne ressemblerait aux lignes existantes...

Contestations de la salle

M. GIBLIN

Monsieur, on vous donnera la parole. L'exposé de RTE dure exactement quinze minutes, nous avons trois heures de débat. Laissez la séance se dérouler, je vous en prie !

De la salle

La décision est déjà prise !

M. GIBLIN

Monsieur Desquilbet, vous continuez votre exposé, s'il vous plaît !

M. HERZ

Cette nouvelle ligne ressemblerait aux lignes existantes comme celle qui relie Rennes au Mans en passant par le sud de la Mayenne. Elle devrait être raccordée au réseau de transport. Pour cela, un poste électrique d'une emprise au sol d'une dizaine d'hectares est nécessaire à chacune de ses extrémités.

De la salle

Carton rouge !

M. HERZ

Une fois en service, l'EPR et le projet Cotentin-Maine seront les bienvenus face à un manque de production d'électricité que RTE prévoit à l'horizon de la décennie 2010. Et ils contribueront à réduire le risque de coupure généralisée dans le Grand Ouest. Alors, où passera la ligne ?

Contestations de la salle

M. HERZ

Mesdames et Messieurs, je voudrais d'emblée souligner devant vous que le tracé exact de la ligne n'est pas défini à ce stade. Il ne sera connu avec précision que, au mieux, dans quatre ans, comme nous allons vous le montrer.

Contestations de la salle

M. GIBLIN

Ecoutez, Monsieur, je m'adresse à vous, en vert, vous aurez la possibilité de vous exprimer aussi longtemps que vous voudrez tout à l'heure. Si vous pensez que ce débat n'est pas un vrai débat, je ne vois pas pourquoi vous êtes dans cette salle.

Contestations de la salle

De la salle

On est contre l'EPR. On viendra vous tagger !

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Messieurs, on vous a entendus.

De la salle

Vous êtes des menteurs !

M. GIBLIN

On a entendu votre point de vue, vous l'avez exprimé. Monsieur Herz, Monsieur Desquilbet, vous continuez !

*Contestations de la salle***M. HERZ**

Merci, Monsieur le Président. La nouvelle ligne partirait d'un nouveau poste électrique localisé près de l'endroit où se séparent les deux lignes existantes issues du Cotentin, c'est-à-dire aux environs de la ville de Périers. Elle devrait être raccordée à la ligne existante qui relie Rennes au Mans, le poste électrique d'arrivée serait donc situé aux abords de cette ligne existante. Il nous semble intéressant de chercher à limiter le nombre d'infrastructures pour réduire leur impact global sur l'environnement. A cette fin, nous rechercherons les possibilités de regroupement de postes d'arrivée avec d'autres postes électriques existants ou à créer dans la zone. En tout état de cause, le choix précis du site d'implantation du poste dépendra évidemment du trajet à retenir. Pour les couloirs, nous avons cherché au sein d'une large zone d'étude les secteurs où le projet s'inscrirait au mieux dans l'environnement.

Cette zone d'étude est située du nord au sud entre les secteurs envisagés pour l'implantation des postes électriques de départ et d'arrivée. A l'ouest, elle est limitée par Coutances, le Mont-Saint-Michel et Rennes ; à l'est ce sont la Suisse normande, la forêt des Andaines, Evron et la vallée de l'Erve. Notre première étude environnementale nous a permis d'identifier les principales sensibilités de la zone et de définir les couloirs de passage possibles. Au nord, nous avons identifié un couloir de passage unique qui relie le poste de départ, c'est-à-dire les environs de Périers, à la zone de Villedieu-les-Poêles, forêt de Saint-Sever. Ce couloir est en gris sur la carte. Au sud, nous avons défini trois couloirs (A, B et C) qui ont pour intention commune de minimiser la gêne.

- Le couloir A, en vert, correspond à un éventuel regroupement avec la ligne existante. Le poste d'arrivée pourrait alors être le poste existant situé à l'est de Rennes.
- Le couloir B, en beige, passe entre Mortain et Saint-Hilaire-du-Harcouët, puis entre Fougères et Ernée. Le poste d'arrivée pourrait alors être utilisé pour alimenter le futur TGV sur le tracé situé en jaune sur la carte.
- Le couloir C, en mauve, passe à l'est entre Ernée et la forêt de Mayenne. Globalement, il présente (*inaudible*). Le poste d'arrivée pourrait alors être utilisé pour améliorer la qualité d'alimentation.

M. MABILAIS

Si vous le voulez bien, nous allons prendre la deuxième partie du débat. Le temps consacré à chacun est minuté. Le temps perdu sera du temps perdu ! La deuxième partie du débat, nous avons demandé à ceux que l'on appelle les interpellateurs, c'est-à-dire les gens qui ont fait des cahiers, d'intervenir. Chacun aura cinq minutes pour présenter son intervention, et on pourra poser des questions aux interpellateurs. Donc je donne la parole en premier à Monsieur Jean-Luc Bouttier Lochu qui représente le collectif des associations mayennaises. Je m'excuse pour tout à l'heure, je ne suis pas virtuose du micro, le micro n'est pas mon principal instrument de travail. Je m'excuse. Il peut m'arriver de ne pas m'exprimer correctement, et je m'en excuse. Donc Monsieur Jean-Luc

Bouttier aura cinq minutes pour intervenir, et après nous ouvrirons le débat concernant votre intervention.

Expression des acteurs sur le projet THT

.I Associations et syndicats professionnels

M. BOUTTIER LOCHU, Mayenne SurVOLTée

Je crois que la réaction de la salle montre que les personnes ont justement lu les différents dossiers qui ont été envoyés par RTE et qu'ils sont déjà au courant du projet, et ils ont envie d'avoir des réponses précises. Alors avant de faire une véritable intervention, je crois que tout le monde a reçu ce tract de vrai débat public. Ce tract a été signé par les différentes associations et organisations mayennaises qui s'opposent à la ligne THT et à ce qui est au bout, c'est-à-dire à la centrale nucléaire EPR. Et on a voulu faire un tract commun pour montrer que l'on est, en fin de compte, unis derrière ce combat, derrière cette grande question de savoir si l'on a besoin d'une ligne très haute tension et ce qu'il y a au bout : un EPR.

Alors, en Mayenne, on a décidé au niveau des différentes organisations de participer quand même au débat. Vous voyez, on est là, le public est très nombreux, plus nombreux que vous ne l'imaginiez, je pense. Et donc, on est présent pour, en fin de compte, profiter de cette occasion pour dire tout ce qu'il y a derrière ces deux projets, même on pourrait presque parler aussi du projet d'enfouissement des déchets radioactifs. On est solidaire de la position des associations nationales qui se sont retirées du débat sur l'EPR parce qu'un débat digne de ce nom doit pouvoir parler de toutes les questions. Le secret défense est une mauvaise excuse de pouvoir sortir comme cela certaines choses qui sont très importantes. Donc certaines organisations avaient fait un cahier d'acteur et on a trois interventions de cinq minutes alors que RTE avait beaucoup plus de temps pour présenter et des moyens très importants puisque tout le monde a reçu son projet.

Applaudissements de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Alors un débat public c'est intéressant si l'on se pose les vraies questions, si l'on cherche à y répondre. La première question c'est : a-t-on besoin d'une nouvelle ligne THT ? La réponse est oui, s'il y a une centrale nucléaire à Flamanville. Donc, en fin de compte, la seule question et la question la plus importante c'est : est-ce que l'on a besoin de cette nouvelle centrale nucléaire en France ?

De la salle

Non !

M. BOUTTIER LOCHU

Les deux projets, ligne THT et centrale nucléaire, sont liés. Il nous paraît anormal de les dissocier. Ce n'est pas normal qu'en fin de compte il n'y ait que RTE qui présente et EDF qui ne soit pas là pour répondre aux questions qui concernent la centrale nucléaire. Avant de savoir où va passer la ligne, ce que vous vouliez nous présenter en fin de compte, il faut d'abord savoir si l'on a besoin d'une nouvelle centrale nucléaire dans notre pays qui en compte déjà 58. Bien sûr, nous n'en avons pas besoin puisque nous exportons déjà 15 % de notre production électrique nationale. Cette exportation nous fait perdre de l'argent. Alors, pas besoin de rajouter un nouveau réacteur qui va nous permettre d'exporter plus d'argent et donc de nous faire plus d'argent. On pourra y revenir après dans les questions. Les rapports Charpin-Pellat-Dessus sous Jospin ou celui de Morin sous

Chirac concluait qu'il n'y avait aucune urgence à construire l'EPR. Alors pourquoi cette précipitation ? On peut y répondre par la suite.

Deuxième question très importante : est-il stratégique pour la France de développer le nucléaire ? Déjà 78 % de notre électricité est d'origine nucléaire, c'est un record pour un grand pays comme le nôtre. Le bon sens veut que l'on ne mette pas tous les œufs dans le même panier, au cas où ils se cassent on perd tout. Et avec le nucléaire, on risque gros s'il y a de la casse. Et là, qu'est-ce que l'on veut faire ? On veut en rajouter, on en a déjà trop et on veut en rajouter. N'oublions pas que le nucléaire a besoin d'uranium et que les réserves d'uranium sont estimées entre 60 et 70 ans. Regardons ce qui se passe avec le pétrole qui, lui aussi, est une ressource épuisable. Autre problème, c'est que la recherche énergétique est consacrée à 90 % au nucléaire et 2 % pour les énergies renouvelables. Si l'on voulait ne pas trouver d'alternative au nucléaire, on ne s'y prendrait pas autrement en France.

Applaudissements de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Et pourtant, tout le monde sait qu'il faut développer les énergies renouvelables. Les autres pays sont en train de prendre une avance très sérieuse sur ce terrain des énergies renouvelables. Donc il va falloir également parler, bien sûr, des énergies renouvelables, les collègues vont le faire. Et il faudra aussi réapprendre à économiser l'énergie parce que cela est quelque chose qui est très important, mais ce sera développé par Thierry Coteau de la FD Civam.

Le nucléaire ne nous offre aucune souplesse face aux aléas de la consommation et aux caprices de la météo. Avec trente ans de recul, le nucléaire apparaît comme une technique lourde et complexe à mettre en place. Mais le nucléaire n'est pas seulement archaïque, il est aussi dangereux, à cause des déchets qui s'accumulent sans aucune solution à l'horizon. Alors un débat public pour nous dire de mettre nos déchets dans la roche et on nous annoncera après, une fois qu'ils seront cachés à la vue de tout le monde, que ces déchets sont gérés, ce qui est totalement faux. C'est dangereux à cause de ces mêmes déchets radioactifs, c'est dangereux à cause des risques d'attentat sur les centrales ou les lignes très haute tension, c'est dangereux à cause des risques permanents d'accidents majeurs : Tchernobyl mais également d'autres accidents ne sont pas des légendes, ce sont bien des réalités.

Le nucléaire n'est pas seulement dangereux, il est aussi très coûteux. L'EPR, c'est au moins 3 milliards d'euros plus le coût de la ligne THT, c'est-à-dire au moins 200 millions d'euros. Cet argent, on pourrait le dépenser autrement, par exemple sur les énergies renouvelables ou les économies d'énergie. La gestion des déchets est impossible à évaluer aujourd'hui, on ne sait pas combien cela coûtera. Le démantèlement des centrales, c'est un coût qui est très important. Pour le réacteur Brennilis en Bretagne, le seul réacteur, un tout petit, le coût prévisionnel était de 20 millions d'euros, aujourd'hui, alors que les travaux sont loin d'être achevés, on en est à 480 millions d'euros, et ce n'est pas encore terminé !

Applaudissements de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Je suis désolé, vous voyez bien que la population a envie d'avoir différentes informations, ils sont venus non pas pour écouter RTE, vous l'avez bien vu, donc il est important que l'on donne les différents éléments pour apporter au débat.

Applaudissements de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Le coût de la gestion des déchets et du démantèlement d'au moins 70 réacteurs nucléaires sera à la charge de l'Etat, du moins c'est ce qu'indique le rapport de la Cours des Comptes de janvier 2005. EDF ne pourra pas assumer financièrement de telles charges, donc qui va payer ? C'est le contribuable. Ce ne sera pas EDF, ce sera nous tous, malheureusement. Pas nous, parce que l'on ne sera peut-être plus là, mais nos enfants, nos arrières petits-enfants, etc. C'est pourquoi 70 % des citoyens français refusent aujourd'hui le nucléaire. Le nucléaire est une véritable bombe à retardement comme l'est l'amiante. Pour le nucléaire, faudra-t-il attendre que les morts s'accumulent ou qu'un accident majeur arrive en France pour que cela arrive, comme au Japon en 1999 qui a entraîné une prise de conscience de la population ? Si c'est l'EPR de Flamanville qui a un problème, s'il y avait un EPR, la Mayenne serait contaminée pour très longtemps, Laval n'est qu'à 200 kilomètres à vol d'oiseau, Landivy, qui est au nord de la Mayenne, à 150 kilomètres. Donc l'EPR de Flamanville, c'est quelque chose qui nous concerne directement.

Voilà aussi pourquoi nous refusons la ligne THT. Nous, bien sûr, c'est le collectif Mayenne SurVOLTés qui est en train de se constituer et qui regroupe plus d'une vingtaine d'associations. Comme il en arrive presque tous les jours, on a du mal à compter. On refuse donc la ligne THT qui voudrait passer en Mayenne parce qu'elle concourt à l'installation de l'EPR. Je rappelle que s'il n'y a pas d'EPR, il n'y a pas de ligne THT, et que si RTE n'arrive pas à implanter sa ligne l'EPR ne peut pas fonctionner.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Vous pouvez continuer s'il vous plaît ? Deux minutes de plus pour l'un c'est deux minutes de moins pour l'autre.

Contestations de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Il n'y a pas de problème. Les gens qui sont dans la salle veulent bien rester cinq minutes de plus. Donc les autres problèmes spécifiquement liés à la ligne THT seront détaillés par Patrick Lefranc de l'association Mayenne Nature Environnement. Puisque l'on n'a que cinq minutes, c'est très difficile de tout évoquer. Donc le collectif Mayenne SurVOLTés refuse d'être le complice passif du lobby du nucléaire. Nous ne sommes pas à vendre, l'avenir de nos enfants ainsi que leur santé encore moins ! Le débat public sur l'EPR manque de démocratie, les experts rencontrent des difficultés pour effectuer leurs investigations, la décision de construire un réacteur EPR prise par le Parlement le 30 mars 2005 nous apparaît aujourd'hui illégitime. Alors d'un côté, Monsieur Giblin, vous disiez que la décision n'était pas prise, d'un autre côté, le Premier Ministre, le Ministre de l'Industrie nous disent que l'EPR se construira, et même on parle actuellement de quatre réacteurs.

Avant tout débat, nous réclamons des études comparatives menées par des experts indépendants sur les différentes techniques possibles de production d'électricité. Vous avez parlé de différentes choses, mais c'est important d'avoir tous les éléments et de prendre tout en compte. Et quand on regarde le dossier de RTE, le côté santé par exemple n'est pas du tout pris en compte. A l'issue de ces études qui prendront en compte l'impact sur la santé, l'aspect économique avec l'intégralité des

coûts, l'aspect environnemental, les lieux de consommation et de production, le débat pourra alors prendre tout son sens, et l'esprit de transparence et de démocratie sera respecté. Mais on ne peut pas commencer un débat sur la THT, ou on ne peut pas parler de la THT si l'on exclut l'EPR. Donc c'est pour cela, et je la comprends très bien, la réaction de la salle.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Je rappelle simplement que la Commission Particulière EPR a prévu une réunion, ici, à Laval. La plupart des points que vous avez évoqués sont d'ailleurs des points que vous pourrez ré évoquer dans un mois. Si la Commission du Débat Public EPR a décidé de faire une réunion à Laval, c'est à la demande de plusieurs associations. Je pense qu'il faut quand même le reconnaître !

M. BOUTTIER LOCHU

C'est tout à fait exact. Le collectif Mayenne SurVOLTés a demandé à ce qu'il y ait une réunion sur l'EPR si, et c'était bien dans les conditions, l'on pouvait parler de tout. Est-ce que l'on parlera de : est-ce que la centrale EPR résisterait à un avion de ligne qui s'écrase dessus ? Autant les centrales qui sont déjà construites, on ne peut pas bien évidemment envisager cela puisque l'on ne pouvait pas l'imaginer avant le 11 septembre. Maintenant, il y a eu le 11 septembre, il faut absolument prendre en compte ces choses-là. C'est ce que disent les associations nationales. Est-ce que les risques liés au transport des déchets radioactifs sur les routes seront pris en compte ? Si l'on peut poser tous ces problèmes-là, c'est-à-dire si le secret défense est levé par le Gouvernement, alors peut-être pas le commun des mortels, mais si les experts indépendants qui sont reconnus des deux côtés donnent accès à ces documents-là et ensuite viennent nous dire à nous « en effet il y a un risque, en effet il y a ces problèmes-là », on peut participer au débat public, si en effet les dés ne sont pas pipés, s'il y a véritablement démocratie et débat.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Je vais vous donner une autre information, si vous le voulez bien, il y a ce soir, à Caen, une réunion commune à la Commission Particulière du Débat EPR et la Commission Particulière du Débat déchets nucléaires et déchets radioactifs sur le thème démocratie que vous venez d'évoquer. C'est-à-dire comment concilier la démocratie participative, le débat public ? C'est ouvert au public, donc vous aurez les résultats. Je le dis simplement, c'est une information.

M. BOUTTIER LOCHU

C'est une information, mais c'est quelque chose de tout à fait nouveau.

M. GIBLIN

C'est tout à fait nouveau. C'est pour cela que je me permets de le dire.

M. BOUTTIER LOCHU

Depuis trente ans on en parle, mais cela n'a jamais été fait. En effet, les décisions sont prises et on ne peut pas parler des différentes choses. C'est pour cela que nous on profite de cette tribune pour

pouvoir donner les différentes informations aux élus et aux citoyens mayennais qui veulent de l'information.

M. MABILAIS

Est-ce que des personnes veulent poser une question à l'intervenant, à Monsieur Bouttier Lochu ?

De la salle

Pour ou contre la ligne THT ?

M. MABILAIS

Vous répondez Monsieur Bouttier ?

M. BOUTTIER LOCHU

Oui, tout à fait ! Le collectif Mayenne SurVOLTés est bien évidemment contre la ligne THT.

Applaudissements de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Que cette ligne THT soit en Mayenne, qu'elle soit en Ille-et-Vilaine ou qu'elle soit ailleurs en France, bien évidemment, il n'y a aucune raison de faire une nouvelle ligne THT puisqu'il n'y a pas besoin d'un EPR.

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Maintenant, je vais demander au représentant de l'association Mayenne Nature Environnement, Monsieur Lefranc, de faire son intervention.

M. LEFRANC, Mayenne Nature Environnement

Mesdames et Messieurs, Mayenne Nature Environnement ne veut pas d'une nouvelle ligne 400 000 volts. Pourquoi ? Premièrement, parce qu'aucune justification n'est apportée quant aux besoins réels en électricité de notre région. Deuxièmement, parce qu'il est possible d'abandonner progressivement le nucléaire si chacun d'entre nous modifie son comportement et si les élus s'engagent dans une politique énergétique moderne par la mise en place d'autres alternatives à la production nucléaire centralisée. Troisièmement, ces lignes THT sont une nuisance, comme nous allons le voir maintenant. Première nuisance visible : l'impact visuel. Si la Mayenne a besoin d'électricité, nous pensons qu'il est préférable de voir 300 éoliennes plutôt que 300 pylônes électriques.

Applaudissements de la salle

M. LEFRANC

Le slogan de la Mayenne est : « Elargissez vos horizons ». Et nous disons : « Ne rétrécissons pas notre horizon par la vue de cette ligne ».

*Applaudissements de la salle***M. LEFRANC**

Au passage, n'oublions pas que ces lignes provoqueraient forcément des moins-values foncières et immobilières dans ce couloir. Autre nuisance moins visible mais non moins significative : une ligne THT ça fait du bruit, 58 décibels par temps humide et en permanence. Une ligne THT produit de l'ozone au passage du courant. Une ligne THT produit des parasites hertziens, surtout en informatique. Une ligne THT, c'est une source d'accidents par télescopage d'engins agricoles ou de cannes à pêche, par exemple, avec les fils qui sont seulement à 5 ou 6 mètres minimum au-dessus d'une maison, quand même ! Et à 8 mètres en terrain agricole. Une ligne THT, c'est un risque d'accidents par renforcement d'arcs électriques avec un bâtiment agricole ou un arbre. C'est bien pour cette raison qu'il faudra raser les forêts sur son passage.

Mais les nuisances les plus à craindre et les plus sournoises concernent la santé humaine et animale. Le passage du courant dans une ligne dégage un champ électrique et un champ magnétique que l'on appellera les champs électromagnétiques. Les manifestations sont très variables selon l'intensité du champ électromagnétique de la ligne, la durée d'exposition et la sensibilité propre de chacun et l'environnement électromagnétique de la personne : les antennes relais, le matériel informatique ou le matériel électroménager. Et ces derniers éléments se cumulent et ne sont jamais intégrés dans les études épidémiologiques.

Je vous cite quelques exemples de pathologies.

Juin 2001, 21 experts de 10 pays, le monde entier réuni par le Centre International de Recherche sur le Cancer de Lyon montre que le risque de leucémie infantile parmi les enfants exposés à des champs magnétiques d'au moins 0,4 microtesla est multiplié par deux. L'Organisation Mondiale de la Santé place ainsi les champs électromagnétiques comme peut-être cancérogènes pour l'homme. Encore confirmé par la récente étude anglaise de Gérald Draper du mois de juin portant sur plus de 29 000 cas, selon laquelle les enfants qui habitent à moins de 200 mètres de lignes haute tension ont 70 % de risques en plus de subir une leucémie, et 23 % en plus entre 200 et 600 mètres. Voilà pourquoi aujourd'hui plus personne ne peut nier ces résultats.

Je citerai d'autres troubles induits par les champs électromagnétiques et qui méritent, eux, plus de recherche : trouble du sommeil, fatigabilité, irritabilité, dépression, suicide, mauvaise répartition du fer dans l'organisme, trouble cardio-vasculaire, avortement spontané, interaction sur le pacemaker. En ce qui concerne les animaux, ils sont évidemment sensibles aux champs électromagnétiques, surtout lorsque les animaux sont élevés dans un certain environnement, par exemple sur béton avec radier en fer, logette métallique, charpente acier ou stabulation montée en parallèle à la ligne. Les courants induits par ces champs électromagnétiques provoquent nervosité, stress, baisse de l'immunité et chute de la production laitière, notamment des vaches laitières, dès 6 000 ampères. Sachez que l'on peut mesurer jusqu'à 300 000 ampères dans une ferme située sous une ligne très haute tension.

C'est pour toutes ces raisons que nous refusons cette ligne. Et conformément à l'article 5 de la Charte de l'Environnement sur le principe de précaution, nous demandons d'attendre les conclusions d'une expertise scientifique indépendante et transparente qui expliquera les mécanismes des effets biologiques des champs électromagnétiques. Mesdames et Messieurs, notre cadre de vie et notre santé ne s'achètent pas. Il n'est pas question de négocier les compensations financières avec RTE, et refusons ensemble cette ligne pour nous et pour les générations futures !

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Merci. Je donne la parole à Monsieur Cloteau, représentant la Fédération des Civam.

Applaudissements de la salle

M. CLOTEAU, FD Civam

Bonsoir. La Fédération des Civam a rédigé un cahier d'acteur qui est disponible à l'entrée de la salle, et mon exposé va consister à compléter par des arguments très concrets les deux exposés précédents. En matière d'électricité, on nous parle toujours de l'offre et de la production, mais on nous parle beaucoup plus rarement de la demande, c'est-à-dire de la consommation, sauf pour nous dire que nos besoins augmentent, qu'ils augmenteront encore, que c'est normal et que c'est cela le progrès. Et alors, en conséquence, on nous impose une nouvelle centrale de production nucléaire, s'il vous plaît, comme si c'était naturel, comme si cela allait de soi. Et ce soir, nous vous proposons, pour une fois, de regarder plutôt du côté des consommations pour voir comment on peut les réduire sans baisser notre confort. Travailler sur la consommation d'électricité c'est s'intéresser non plus aux entreprises de production d'électricité, mais aux consommateurs, aux collectivités locales, c'est-à-dire à nous tous et à chacun d'entre nous. Notre consommation d'électricité, cela nous concerne tous. Cela nous concerne même tellement que le secteur habitat et tertiaire - tertiaire c'est tout ce qui est service – est de loin le premier poste de consommation finale d'électricité. Si on parle aux habitants de la Mayenne de maîtriser leur consommation et de choisir d'autres sources d'énergie plus locales, ils réagissent plutôt bien, mieux d'ailleurs que si on leur parle d'accueillir des déchets radioactifs dans leur sous-sol.

Applaudissements de la salle

M. CLOTEAU

Pour preuve de cela, en moins de cinq ans, en Mayenne, nous avons eu 160 particuliers ou agriculteurs qui ont installé du solaire thermique pour l'eau chaude. On est passé d'une poignée d'artisans installateurs agréés à 70 aujourd'hui. 50 familles ont posé chez elles des capteurs solaires photovoltaïques pour produire du courant chez elles. 50 chaudières bois énergie ont été installées. Des plateformes de collecte du bois sont en projet. Un lotissement avec réseau de chaleur en bois déchiqueté est en cours - on espère que la ligne THT ne passera pas au-dessus.

Applaudissements de la salle

M. CLOTEAU

Des collectivités et des exploitations agricoles font réaliser des diagnostics et des bilans énergétiques en vue d'améliorer leur efficacité énergétique, donc découle une économie très nette. On a recours, dans des collectivités notamment, à la thermographie pour déceler les déperditions et expliquer aux utilisateurs les points défaillants sur leur bâtiment. Vous avez la chance, pour les taux d'atmosphère, d'avoir des petites photos, là. Donc là, c'est une photo de thermographie, c'est-à-dire une photo infrarouge qui permet de pointer les fuites de chaleur dans les bâtiments. On a aussi un espace info énergie qui est plutôt dynamique et qui fonctionne plutôt bien sur le département. Il est aujourd'hui dépassé par les demandes d'information. Il y a aussi des communes qui s'associent pour recruter un thermicien qui les aidera à optimiser leurs dépenses électriques. Il y a plusieurs

projets éoliens qui sont dans les cartons. Le pays de la Haute Mayenne s'engage et multiplie les concertations et les projets en matière d'économie d'énergie, et jusqu'au Conseil Général qui fait rédiger des préconisations pour une politique départementale sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie. Si notre petit département semble si motivé, c'est grâce à l'engagement commun des différents acteurs, grâce aux initiatives des citoyens, des associations, des collectivités et des entreprises relayées par l'ADEME et par la région.

Alors maintenant, je vais vous faire une petite présentation particulière. On s'est amusé à projeter sur dix ans les effets d'actions comme celles qui existent déjà en Mayenne, qui sont simples et peu ambitieuses pour la plupart. Il y a quelques chiffres, je m'excuse, j'espère que cela va bien passer. Si chacun des 156 000 foyers mayennais remplace chaque année une ampoule ordinaire de 75 watts par une ampoule basse consommation de 15 watts, si chacun des foyers supprime définitivement toutes les veilles de ses appareils électriques, s'il remplace dans les dix ans son réfrigérateur et son lave-linge par des appareils économes de classe A+, si ces trois conditions sont respectées, alors ce sont 600 kilowatts qui sont économisés par habitant de la Mayenne, ce sont donc 171 000 mégawatts pour l'ensemble de la Mayenne au terme des dix ans. Si on étend ce programme qui est peu ambitieux – une ampoule par an, ce n'est pas terrible – aux 6 millions d'habitants des Pays de la Loire et de Bretagne, c'est-à-dire à ceux que l'EPR est censé alimenter, c'est 31 % de la production attendue de l'EPR qui serait évité.

Applaudissements de la salle

M. CLOTEAU

Voyons maintenant, si vous voulez, ce que donnerait au terme de dix ans la multiplication modeste des sources d'énergie locales et décentralisées. Donc on se projette un peu dans l'avenir, et on imagine que si l'on réalise une installation supplémentaire de chauffe-eau solaire par commune mayennaise chaque année, que l'on réalise une installation supplémentaire de panneau photovoltaïque par commune mayennaise chaque année, une installation supplémentaire en bois déchiqueté énergie par commune mayennaise tous les cinq ans, que l'on monte deux parcs éoliens équivalents à celui de Bouin qui est en Vendée, que l'on en monte deux sur le département de la Mayenne en dix ans, que l'on double la capacité des microcentrales hydroélectriques de la rivière Lambarène que tout le monde connaît, les petites centrales qui sont sur le barrage, que l'on double cette capacité en dix ans, alors ce sont 655 kilowatts par habitant de la Mayenne qui seraient produits localement et de manière décentralisée. Si l'on extrapole ce programme à la Bretagne et au Pays de la Loire, c'est 34 % de la production attendue de l'EPR qui serait produit proprement, localement et sans déchet.

Applaudissements de la salle

M. CLOTEAU

Si on cumule ces deux hypothèses très peu ambitieuses, une économie et une autre source d'énergie, on arrive à se passer de 65 % de la fourniture de l'EPR au terme de la dixième année. Et dix ans, c'est à peu près le temps qu'il faut pour que l'EPR soit productif au cas où il n'y ait pas de panne. Et là, nous n'avons pas encore envisagé la réhabilitation des logements sociaux collectifs, ni des habitats individuels avec une isolation performante et une optimisation des moyens de chauffage, ni la valorisation du solaire passif de la nouvelle construction. Alors est-ce que c'est vraiment d'un nouveau réacteur nucléaire et de sa ligne à haute tension dont nous avons besoin ? N'est-ce pas plutôt d'une véritable politique d'économie d'énergie et de diversification des sources

d'énergie locales aussi rapide, aussi efficace, plus propre, sans dangers immédiats ou futurs ? Une telle politique d'économie d'énergie et de diversification des sources d'énergie locales aurait le mérite d'associer les populations, de les rendre responsables de leur consommation et surtout nous épargnerait EPR, THT et beaucoup d'ennuis. Alors qu'est-ce que l'on attend ?

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Merci. On a déjà un certain nombre de questions qui ont été mises sur la table par les trois intervenants. Monsieur de RTE, est-ce que vous voulez répondre ?

M. GIBLIN

Attendez. Laissez-moi parler deux minutes. Je voudrais vous dire que nous avons un certain nombre de questions écrites qui s'adressent directement à RTE. Alors je pense qu'il est normal que l'on puisse donner la parole à RTE pour y répondre, sinon je ne vois pas très bien pourquoi nous tenons cette réunion. La façon dont nous concevons ce débat est une façon dans laquelle les gens peuvent échanger des arguments et échanger des points de vue. Toutes les opinions sont respectables, mais je souhaite, si l'on veut que cette réunion se déroule convenablement, que RTE puisse répondre rapidement à un certain nombre de questions qui lui sont posées. Alors si vous voulez couvrir cela de sifflets, nous allons avoir une réunion complètement tronquée. C'est très dommage !

Contestations de la salle

M. GIBLIN

De toute façon, ces questions-là auront bien entendu des réponses. Si elles ne peuvent pas se faire maintenant, elles se feront ultérieurement. Mais je pense qu'il est normal, si nous sommes dans cet exercice de démocratie participative, que RTE puisse répondre. Je vois à droite des gens qui sont porteurs de pancartes, à gauche aussi...

De la salle

On va voir s'ils sont en mesure de répondre à tout cela. Ok ?

M. GIBLIN

Voilà une position raisonnable. Mais je vous demande, Messieurs, Mesdames, d'essayer de laisser RTE s'exprimer brièvement sur les problèmes qui ont été posés, notamment sur l'impact sur la santé humaine et la santé des animaux. Il y a une série de questions, j'en ai d'autres d'ailleurs, je vais vous les lire, je crois que c'est mieux. Par exemple, je prends la question de Monsieur Collinet de la Salle, Jean-Louis : à quelle distance de la ligne THT considérez-vous que les habitants et les animaux sont protégés complètement des nuisances, le rayonnement, etc. ?

De la salle

Une réponse !

M. GIBLIN

Attendez !

De la salle

Non ! Une réponse précise, sinon ils vont nous embobiner !

M. GIBLIN

Je vais leur donner la parole. J'ai d'autres questions, par exemple les champs électromagnétiques et la santé, suites et conséquences évoquées par le Professeur Le Ruz cité dans *Ouest France*, je crois, du 14 novembre. Alors, nous avons, sur le site de la CPDP, mis en ligne un rapport fait à la demande de la Direction Générale de la Santé et les réactions de Monsieur Ruiz sur ce rapport. Donc si vous allez sur le site, vous pouvez voir les différents points de vue qui sont exprimés.

De la salle

On n'arrive pas à l'ouvrir !

M. GIBLIN

Vous ne pouvez pas l'ouvrir ?

De la salle

Non !

M. GIBLIN

Ça c'est dommage ! S'il y a un problème pour accéder au site, vous venez nous voir après la réunion, on essaiera de vous aider. Monsieur Herz, Monsieur Desquilbet... S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence et un peu de respect pour le maître d'ouvrage qui a le droit quand même lui aussi de parler dans cette réunion.

M. HERZ

Merci, Monsieur le Président. Comme je l'ai indiqué au début, nous sommes venus ici avec une volonté de répondre aux questions, et je pense qu'il y a dans la salle un certain nombre de personnes qui se posent des questions, et je pense qu'ils aimeraient avoir des réponses. Je rappellerai également que notre métier c'est le transport de l'électricité, et qu'à ce titre-là nous transportons l'électricité de tous les producteurs, nous ne faisons aucune discrimination. Si un EPR demande à se raccorder, nous étudions son raccordement et nous le soumettons au débat public. Si une grosse éolienne demande à se raccorder au réseau de transport, nous étudions son raccordement. Nous avons également raccordé une cogénération récemment. Donc nous raccordons tous les types de production. Donc je ne pourrai pas répondre à des questions sur la production, ceci est du domaine des producteurs.

Contestations de la salle

M. HERZ

Concernant la santé humaine, je pense qu'il y a un certain nombre de personnes qui aimeraient avoir des réponses, donc si je peux en donner quelques-unes... Le premier point, il y a un *slide* qui a été montré sur la question de la leucémie de l'enfant, c'est une question grave. Je pense qu'il faut bien préciser ce dont on parle. Ceci était écrit à l'indicatif, or ce dont on parle, et notamment l'étude Draper qui a été citée, c'est une corrélation statistique, et les auteurs de l'étude Draper reconnaissent eux-mêmes qu'aucune relation de cause à effet n'a été démontrée. C'est une corrélation statistique.

Contestations de la salle

M. HERZ

Je vais citer l'étude Draper : « *Nous n'avons pas d'explications satisfaisantes pour affirmer que les résultats impliquent une relation causale avec l'exposition aux champs magnétiques ou à d'autres facteurs* ». J'ajouterai que cette étude note des corrélations à des distances très importantes, jusqu'à 600 mètres des lignes, et que ses auteurs écrivent : « *Il est surprenant de trouver cet effet aussi loin des lignes puisqu'à cette distance les champs calculés sont inférieurs à 0,1 microtesla, souvent à 0,01, ce qui est encore moins que dans le niveau moyen de champ magnétique dans le domicile provenant d'autres sources que les lignes* ». Nous aurons une réunion à Vitré, le 7 décembre, où ces questions seront largement abordées.

De la salle

On y sera !

M. GIBLIN

Je vais vous donner tout de suite la parole, Monsieur. Je précise aussi que l'étude Draper, pour ceux qui sont capables d'accéder à notre site, est disponible avec les commentaires qui ont été faits sur cette étude, de la même manière que nous l'avons fait pour le rapport DGS, nous avons entrepris de la traduire en français parce qu'elle est en anglais pour l'instant. Tout le monde ne parle pas l'anglais, c'est quand même assez normal que l'on essaie de la mettre en français. Vous pourrez vous faire une idée juste en lisant cette étude qui n'est pas très longue et qui va être traduite en français très prochainement. Voilà ce que je voulais dire. Nous avons deux demandes d'intervention à la table, Monsieur Lefranc d'abord.

M. LEFRANC

Ce que je voudrais dire c'est que ce que vous avez dit ne remet pas du tout en cause l'étude Draper et ce que je vous ai dit tout à l'heure. Ce que je voudrais dire c'est que quand même vous avez insisté, mais ce sont uniquement les mécanismes biologiques qui ne sont pas explicités. La question est là. C'est précisément ce que j'ai demandé tout à l'heure, qu'il y ait des études indépendantes d'experts pour chercher, connaître le mécanisme biologique qui explique tout cela. Mais les faits sont là, et vous ne pouvez pas les contester.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Monsieur d'abord, et ensuite nous donnerons la parole à Monsieur Herz.

M. BOUTTIER LOCHU

Tout à fait. Dans votre dossier RTE, vous notez que depuis maintenant presque trente ans plusieurs dizaines d'études épidémiologiques ont été publiées sur cette question. De l'ensemble de ces expertises, il ressort que la nocivité des champs électromagnétiques à 50 hertz n'est pas démontrée. Et en fin de compte, vous le dites vous-même, on n'arrive pas à expliquer à 600 mètres parce que les champs magnétiques sont très, très bas. En effet, mais je voudrais juste faire un parallèle au niveau de la radioactivité. Au niveau de la radioactivité, on est actuellement, un chercheur, notamment le Professeur Brakidjavi, Biélorussie, pendant cinq ans, a été emprisonné parce que justement ses travaux tentaient de démontrer, du moins cela a été le début, que la radioactivité même à très faible dose avait une incidence sur la santé. Et donc pourquoi l'a-t-on emprisonné ? C'est parce qu'il va justement apporter des éléments pour expliquer certains phénomènes. Alors si, à chaque fois que l'on ne comprend pas un phénomène, on dit que ce phénomène n'existe pas, il y a beaucoup de phénomènes qui vont être arrêtés et qui devront ne pas être du tout utilisés. Dans la médecine, dans plein de choses, c'est important. Et puis, n'oublions pas quand même ce principe de précaution de la Charte de l'Environnement qui est très important, qui précise bien, on l'a déjà dit mais c'est très important, dans l'article 5, que même si l'on n'a pas toutes les preuves scientifiques, s'il y a un doute, toute activité économique doit être adaptée pour que l'on prenne le minimum de risque et donc le maximum de précaution.

Applaudissements de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Et là, sur les champs magnétiques, il y a énormément de risques, énormément d'études. Alors, en effet, certaines études vont démontrer le contraire, mais si l'on regarde bien ces études, qu'est-ce qu'il y a derrière ? Il y a quelquefois EDF, une filiale d'EDF, ou, à l'étranger, un organisme qui vend de l'électricité ou qui la produit. Donc on peut aussi douter de l'efficacité de ces sources-là.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Merci de ce point de vue. Monsieur Herz, une réponse rapide.

M. HERZ

Je vais essayer d'être rapide, Monsieur le Président, mais beaucoup de questions ont été posées. Premier point, je n'ai pas dit qu'à 600 mètres le problème était la faiblesse de l'exposition, j'ai simplement dit qu'elle était inférieure à ce que l'on retrouve dans un domicile lié au champ électromagnétique de tous nos appareils électriques à l'intérieur de nos domiciles. Second point, concernant les études, il y a eu, certes, beaucoup d'études épidémiologiques, je ne suis pas médecin, je me garderai de les commenter. Il y a eu aussi beaucoup d'études biologiques. Et le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France écrit : « *Aucune explication scientifique n'a été établie pour l'association* ». C'est le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France.

Ensuite, concernant la question du financement des études, il est exact que beaucoup de ces études sont financées par l'industrie électrique. Si cette industrie électrique n'avait pas financé ces études, personne n'aurait été là pour les financer, l'Etat ne les aurait pas financées. Par ailleurs, je voudrais dire que l'industrie électrique française a pris modèle sur les anglo-saxons pour imposer l'indépendance des chercheurs. Lorsque nous finançons une étude, nous obligeons les chercheurs à publier leurs résultats quels qu'ils soient, qu'ils soient bons, qu'ils soient mauvais, dans l'année qui suit leur obtention. Et avec cette obligation de publier les résultats, ceci nous assure de l'indépendance de ces études. Je rappelle d'ailleurs que l'étude Draper dont vous avez parlé a été financée par nos collègues britanniques et qu'une personne du Réseau de Transport d'Electricité britannique faisait partie des signataires de cette étude.

Enfin, concernant la question du principe de précaution, je voudrais dire que le principe de précaution - il faudrait le lire dans son entièreté - parle de risques graves et avérés pour la santé publique, est applicable à l'Etat. L'Etat a mis en œuvre une réglementation que nous appliquons, et le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France que j'ai déjà cité a adopté une approche de précaution, puisque c'est ce qui figure *in extenso* dans sa recommandation de mars. Il recommande une approche de précaution. Je vous renvoie sur cet avis sinon je serai trop long. Et RTE met en œuvre les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France. Merci.

M. GIBLIN

Monsieur Lefranc ?

M. LEFRANC

Sur l'indépendance des études, une très grande étude a eu lieu de 1970 à 1989, EDF avec Hydro-Ontario et Hydro-Québec. Le résultat c'est qu'il y avait des incohérences notables entre les résultats de ces trois entreprises. Pourquoi ? Parce que tout simplement EDF n'a pas comptabilisé les retraités dans son étude. Voilà pourquoi on fausse les résultats, parce que vous savez bien qu'un cancer ne va pas se déclarer immédiatement, mais il va falloir dix ans ou vingt ans. Voilà le mensonge d'EDF.

Applaudissements de la salle

M. LEFRANC

Voilà le mensonge quand la personne qui dirigeait les études a été remerciée en août 96 par EDF pour insubordination.

Sifflets de la salle

M. GIBLIN

Je pense que nous pouvons, sur ce point-là, en rester là. Je vous signale que nous aurons, à Vitry, ce n'est pas très loin d'ici, une réunion publique consacrée au thème de la santé humaine, toute la réunion sur ce sujet-là. Nous demanderons, notamment à l'OMS d'être représentée, de présenter un bilan de ce qui se passe dans le monde sur ce sujet-là. Et en particulier, nous aurons probablement des éléments sur les pratiques des autres pays sur cette question. Je pense que c'est quand même assez intéressant de l'avoir. Donc je ne suis pas en train de clore le sujet, je dis simplement qu'il faut que nous l'approfondissions. Les interventions à la table, à l'instant, et les réponses de RTE montrent bien que le sujet ne peut pas être clos ce soir, mais il faut que nous progressions sur ce

thème. Je vous rappelle aussi que, pour vous préparer à la réunion de Vitré, vous aurez en ligne sur notre site, et on peut vous les envoyer si vous n'arrivez pas à ouvrir le site, des documents, si vous le demandez, qui vous permettront de vous faire une idée sur cette question qui est une question extrêmement difficile, vous l'avez tous, je pense, compris.

M. DESQUILBET

Un petit point quand même, pour ne pas laisser la salle sur les insinuations de Monsieur...

Contestations et huées de la salle

M. DESQUILBET

Je ne vais pas pouvoir vous expliquer tout ce que j'ai à vous dire, il me semble. Que ceux qui m'entendent ont au moins entendu que tout ce qu'il a dit est totalement faux. Je tenais à le dire ce soir même s'il semblerait que la pratique de la démocratie n'est pas dans cette salle.

M. MABILAIS

Nous poursuivons notre deuxième partie. Il nous reste quatre intervenants dans cette deuxième partie. Et je donne la parole à Monsieur Jehan, représentant de la Chambre d'agriculture de la Mayenne.

.II Acteurs socio-économiques

M. JEHAN, Vice-Président de la Chambre d'agriculture de Mayenne

Bonsoir à tous. Je vais d'abord me présenter, Philippe Jehan, je suis jeune agriculteur sur le nord-ouest de la Mayenne, producteur de lait et de volailles label. Je désire juste excuser mon Président qui a été retenu par d'autres obligations, puisque l'on a été prévenu, je crois, la semaine dernière ou il y a dix jours sur l'intervention de ce soir. Et donc, comme les autres, nous avons cinq minutes, donc j'essaierai de m'y tenir. Pour notre domaine d'action, je m'en tiendrai aux intérêts de l'agriculture et des agriculteurs, je suis désolé, même si nous tous, un agriculteur est un concitoyen comme les autres, nous avons tous des familles, des enfants, et on est concernés au même titre que les autres corporations, mais je m'en tiendrai au domaine agricole.

De la salle

Intervention inaudible

M. JEHAN

Si, tout à fait. On est au moins dans le même bassin de vie, je crois. La concertation, on l'a déjà eue avec les autres Chambres d'agriculture, toutes celles concernées par les trois fuseaux qui nous sont proposés sur le tableau que l'on a vu tout à l'heure, donc je voudrais quand même les citer : l'Ille-et-Vilaine, la Manche en premier lieu, le Calvados, l'Orne et la Manche. Donc on a rencontré l'ensemble des Chambres d'agriculture et on a beaucoup travaillé aussi avec la Manche qui eux ont déjà eu cette ligne 400 000 volts et les précédents sites. Donc on avait besoin d'avoir beaucoup d'informations de façon à savoir comment défendre le monde agricole et son agriculture. Et donc on avait besoin de voir comment ils avaient fait la première fois et quelle méthode avait été

employée à l'époque. La Chambre d'agriculture n'a pas compétence à apprécier l'opportunité de cette nouvelle ligne, par contre les agriculteurs de la Mayenne...

De la salle

Intervention inaudible

M. JEHAN

... auront besoin d'énergie supplémentaire, mais ceci dans de bonnes conditions et sans chute de tension, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. En Mayenne, l'agriculture et l'agroalimentaire – j'en vois quelques-uns dans la salle – représentent un poids économique trois fois supérieur à la moyenne nationale. Nous sommes un département d'élevage avec beaucoup d'installations de jeunes agriculteurs. Le secteur concerné par le projet bénéficie de conditions pédoclimatiques exceptionnelles. Ces caractéristiques devront être prises en compte pour les indemnités dans la convention de ligne.

Contestations de la salle

M. MABILAIS

Un peu de silence, s'il vous plaît. Laissez Monsieur Jehan terminer son exposé.

M. JEHAN

Juste avant de dire « vendu », il fallait que je finisse ma phrase. Cette convention de ligne à négocier avec RTE si le projet se réalise.

Contestations de la salle

M. MABILAIS

Pouvez-vous laisser parler Monsieur Jehan, s'il vous plaît ?

M. JEHAN

Les trois collègues précédents, vous les avez écoutés.

M. GIBLIN

Monsieur Jehan a beaucoup de courage de venir exposer à la tribune un point de vue. Je trouve que vous manquez de respect à son égard. C'est un des habitants de la Mayenne comme vous !

M. JEHAN

Je voudrais préciser, avant de continuer mon intervention, qu'il y a trois Chambres consulaires en Mayenne, qu'une seule a répondu au débat public qui a lieu ce soir. Après, j'aurais pu faire comme les autres : rester chez moi à regarder la télé auprès de ma famille et de mes enfants. On a préféré participer au débat pour défendre le monde agricole. A ce titre, nous demandons une étude préalable, nous demandons que toute l'implantation des pylônes qui, entre nous soit dit, représente entre 50 et 160 mètres carrés par pylône, la phase d'exécution des travaux ne devra pas impacter la vie économique de nos exploitations, en aucun cas. Nous devons limiter, mais peut-être que mes

collègues représentants des associations pourraient intervenir en la faveur du débat public, peut-être.

M. GIBLIN

Monsieur Bouttier ?

M. BOUTTIER LOCHU

Deux choses à dire. En effet, l'idéal serait que les personnes puissent un petit peu s'exprimer, mais il est tout à fait normal, je suis tout à fait d'accord avec toi, que les gens réagissent quand vous parlez d'indemnités. C'est-à-dire que pour vous la ligne est déjà faite. Pour vous, l'objectif, et le seul objectif est : Qui va avoir l'argent ? Qui va récolter les sous ?

Applaudissements de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Si la salle réagit comme cela, c'est justement parce qu'un débat public n'est pas pour savoir où passe la ligne et qui va avoir l'argent. Un débat public est pour savoir si l'on a besoin d'une ligne THT. La deuxième chose est que vous ne parlez que de l'emprise sur le sol sur le transport de l'électricité.

M. JEHAN

Tout à fait !

M. BOUTTIER LOCHU

Mais vous ne parlez que de l'emprise des pylônes sur le sol. Et les lignes, là-haut ?

M. GIBLIN

Repassez le micro, vous êtes gentil, Monsieur Bouttier.

M. BOUTTIER LOCHU

Je suis en train de vous expliquer pourquoi les gens réagissent. Ils n'ont réagi qu'au moment où vous avez dit le mot « indemnités ». Mais je vous laisse reprendre et expliquer, et ensuite on pourra parler aussi du Canada, par exemple.

M. GIBLIN

Allez-y, Monsieur Jehan. S'il vous plaît, laissez parler Monsieur Jehan !

M. JEHAN

Si je ne suis pas interrompu, je tiens dans les cinq minutes. Je comprends bien que tous les termes qui sont employés ont une signification et sont lourds dans votre réaction. Sur l'indemnisation, je rappelle quand même que dans la phrase, il y avait aussi « si le projet se réalise », même si le pourcentage de chance est d'une chance sur 10 000, si c'était le cas. Donc nous sommes bien obligés de défendre les intérêts des agriculteurs au final. Vous avez des Chambres Consulaires

Economiques dans votre corps d'activité qui vous aideront, chacun son corps d'activité ! Je réponds aux questions des agriculteurs et à ceux qui nous les ont posées les semaines précédentes et les jours précédents. Quelques éléments reconnus de difficulté que rencontrent les agriculteurs du point de vue de la santé animale... Je finis mon intervention s'il vous plaît.

De la salle

Pour ou contre ? Pour ou contre ? Pour ou contre ? Pour ou contre ?

M. GIBLIN

Voulez-vous laisser terminer cette intervention ! S'il vous plaît !

M. JEHAN

Quelques éléments reconnus de problématiques sur nos exploitations : Comment protéger les sites d'exploitation ? Comment protéger les animaux en plein air notamment, mais aussi, comme je l'ai entendu par mes collègues, je dis exactement la même chose sur les animaux à l'intérieur : les logettes, les cornalines, les tubulaires, les salles de traite, tous les animaux, les hors-sol, mais aussi une porcherie plein air. Quelles réponses à ces questions qu'ont nos agriculteurs ?

De la salle

Pas de ligne !

M. JEHAN

Un dernier dossier, si vous permettez, les Chambres d'agriculture investissent de plus en plus dans les énergies renouvelables.

De la salle

Bravo !

M. JEHAN

Et notamment les bioénergies. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture de la Mayenne a créé, en concertation avec la Chambre Régionale du Pays de la Loire, une mission énergie. Ainsi, je propose à toutes celles et à tous ceux d'entre vous qui auraient un projet, fût-il de petite dimension, d'inscrire la Chambre d'agriculture en tant que fédérateur.

De la salle

Intervention inaudible

M. JEHAN

Les moyens de la demande. Quels moyens seront mis à disposition ? Les moyens de la demande. Juste pour terminer, la puissance des énergies humaines de la Mayenne, avec l'appui de nos élus locaux, doit permettre de nous donner des alternatives énergétiques durables à notre département et à notre agriculture. Je vous remercie.

De la salle

Pour ou contre ? Pour ou contre ? Pour ou contre ?

M. MABILAIS

Merci. Nous demandons à Monsieur Bennerata, qui représente les Verts de Mayenne et qui a rédigé un cahier d'acteur, de bien vouloir intervenir.

Applaudissements de la salle

.III Les acteurs politiques**M. BENARRATA, les Verts Mayennais**

Bonjour à toutes et à tous. Avant d'entamer le débat, je voudrais rappeler la catastrophe de Tchernobyl. En 1986, j'étais très jeune, mais comment ne pas se rappeler que les frontières françaises arrêtaient déjà les nuages radioactifs ?

Applaudissements de la salle

M. BENARRATA

Le lobby pro nucléaire imposait déjà ses positions au sommet de l'Etat et la moindre critique était assimilée au retour à la bougie. Nous n'allons pas vous surprendre en rappelant que les Verts, depuis plus d'un quart de siècle, sont contre le nucléaire, donc contre l'EPR, ce nouveau type de réacteur tout aussi dangereux que les précédents. Ils l'ont toujours été et le seront toujours, car cette source d'énergie radioactive est dangereuse pour l'humanité. Le nucléaire tue l'avenir, les faiblesses du nucléaire ne se réduisent pas aux seules centrales nucléaires, l'amont et l'aval posent de multiples problèmes. Le monde de l'industrie nucléaire est loin d'être une activité bénigne et pose de nombreux problèmes tels que l'enrichissement de l'uranium, l'ennemi de la fabrication de combustible, et le transport vers les centrales nucléaires. L'actualité nous le montre aujourd'hui avec l'Iran, hier avec l'Irak. Et en aval du nucléaire, les problèmes sont colossaux car le nucléaire produit aussi des déchets, des déchets hautement radioactifs, toxiques, dangereux pour l'homme et pour l'environnement. L'EPR n'apporte aucun changement de fond à tous ces problèmes. Ce n'est pas un autre niveau technologique, c'est juste un vieux modèle un peu amélioré.

Par contre, construire un EPR en France, alors que plus de 15 % de la production française est exporté, plus de 80 % de l'électricité produite est déjà d'origine nucléaire, que le renouvellement des capacités du parc existant n'est pas à l'ordre du jour, la plupart des réacteurs actuels peuvent fonctionner encore jusqu'en 2020-2030. C'est une fuite en avant irresponsable qui va aggraver cette situation. Tout le monde ou presque reconnaît que la part du nucléaire est trop importante en France et le Gouvernement aggrave cette même voie sans issue. Avec cette décision, la France ne respectera pas les directives européennes qui imposent de porter dès 2010 à au moins 12 % la proportion des énergies renouvelables dans le bilan énergétique, et au moins 21 % dans le bilan électrique.

Applaudissements de la salle

M. BENARRATA

C'est au point que même des partisans du nucléaire s'inquiètent et souhaiteraient l'abandon de ce programme d'EPR dont le seul intérêt possible est d'être une vitrine pour l'exportation. Nous ne sommes pas devant un choix technique que des experts pourraient trancher facilement, nous sommes devant une échéance cruciale où les choix politiques devraient être clarifiés et tranchés dans la transparence. Ce n'est évidemment pas le cas. Nous sommes pour le débat démocratique, mais comment débattre de la THT sans parler de l'EPR ? Car la construction de la nouvelle ligne THT qui doit traverser la Mayenne est la conséquence de la construction prévue du futur réacteur EPR. Cette distinction est un déni de démocratie. En effet, le Gouvernement vient d'enterrer toute possibilité de débat sur des questions nucléaires en refusant de donner suite à l'exigence d'expertise indépendante, garantie nécessaire pour assurer un débat contradictoire élaboré sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public. Nous pourrions aborder les dangers notamment sanitaires des lignes THT, des associations l'ont déjà fait et nous le soutenons. Le principe de précaution devrait s'appliquer. Nous soutenons aussi la demande d'étude épidémiologique sérieuse préalable. Nous reviendrons sur les déchets dont personne ne veut, ni ici, en Mayenne, ni ailleurs. Les stocks de déchets nucléaires sont estimés pour 2020 à 57 000 mètres cubes de déchets de moyennes activités, et 5 000 mètres cubes de déchets de hautes activités demeurant sur des périodes extrêmement longues, à savoir plus de 10 000 ans.

Voilà un sinistre héritage que les Verts ne souhaitent pas dédier aux générations futures. Imaginez si les hommes préhistoriques nous avaient laissé des déchets radioactifs, nous leur en voudrions d'avoir privilégié une énergie destructrice et polluante alors qu'il existe de nombreuses alternatives au nucléaire et des solutions qui permettent d'économiser de l'énergie telles que le solaire, l'hydraulique, les biocarburants, les énergies de la mer, les éoliennes, etc., etc.

Applaudissements de la salle

M. BENARRATA

Par exemple, au Danemark, les éoliennes produisent 20 % d'électricité, en Galice 55 %, l'Allemagne prévoit 30 % d'électricité éolienne en 2025. En France, en équipant 10 % des sites assermentés, nous produirions 20 % de la consommation énergétique française. Et pourtant, la France, avec 0,1 % d'électricité éolienne, est l'un des pays les plus en retard de l'Union Européenne en ce domaine.

Sifflets de la salle

M. BENARRATA

Heureusement, les initiatives en Mayenne se multiplient pour le développement des énergies renouvelables surtout depuis le refus total des déchets nucléaires. Sans être exhaustif, vu le temps qui nous est attribué, citons les programmes initiés par la FD Civam au niveau des agriculteurs, par des entreprises locales dans ce secteur, par des associations telles que La Luciole ou encore par des collectivités locales : par exemple, l'école de Marcilly-la-Ville, la piscine de Château-Gontier, les multiples initiatives du pays de la Haute Mayenne et le lotissement de Saint-Sever que notre Secrétaire national Yann Wehring est venu visiter.

Applaudissements de la salle

M. BENARRATA

De nombreux projets de création de parcs éoliens sont aussi en débat, le plus avancé étant celui du Horps. Les initiatives peuvent venir d'élus de droite ou de gauche, les Verts les encouragent et sont solidaires de ces initiatives respectueuses de l'environnement qui créent également de l'emploi dans un département qui en manque cruellement. Le rôle des élus sera essentiel. En 2000, la seule hypothèse d'implantation d'un laboratoire d'enfouissement des déchets radioactifs a jeté des milliers de personnes dans les rues. En Mayenne, il n'est pas inutile de souligner que 5 000 personnes ont défilé dans les rues de Laval pour s'opposer à l'implantation de ce projet. De nombreux élus qui, aujourd'hui, sont favorables à la ligne THT - vous lisez peut-être *Ouest France* de ce matin - et qui pourtant étaient présents dans les manifestations anti-nucléaires en 2000. Ce sont des positions qui sont un peu ambiguës, voire contradictoires, pourtant chacun à son niveau pourrait prendre des décisions cohérentes.

Plusieurs Conseils municipaux se sont prononcés contre l'EPR et contre la nouvelle ligne THT, et la plupart ont des projets d'utilisation des énergies renouvelables. Nous souhaitons qu'ils soient rejoints par de nombreuses communes tant en Mayenne qu'en Ille-et-Vilaine. Nous espérons aussi que le Conseil Général de notre département, comme le Conseil Régional, se déterminera après un vrai débat. Les faits sont là : ni la Mayenne, ni le Pays de la Loire n'ont besoin d'un réacteur nucléaire supplémentaire. Vous l'avez compris, notre ambition n'est pas de choisir le moins mauvais tracé pour une ligne THT qui serait imposée aux populations de l'ouest du département, les Verts exigent un débat public sur l'ensemble de la politique énergétique de notre pays car en fait l'alternative est relativement simple : soit la France poursuit et aggrave son programme nucléaire, soit, ce que nous souhaitons, elle tourne progressivement cette page dangereuse en investissant dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Applaudissements de la salle

M. BENARRATA

Et chacun doit assumer ses choix. Pour conclure rapidement, puisqu'il reste des intervenants, nous ne sommes ni dans un débat idéal, ni dans un monde idéal. Dans ce contexte, seule la mobilisation citoyenne, à partir des communes jusqu'au niveau national, pourra permettre d'obtenir la prise en compte des aspirations de chacun. Les Verts mayennais, les Verts en général, seront aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui veulent se mobiliser contre l'EPR et contre la THT. Merci.

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Monsieur Le Scornet, Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire, vous avez la parole.

M. LE SCORNET, vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire

Bonsoir à toutes, je remplace Jacques Auxiette qui ne peut pas être là et qui m'a donc demandé de le représenter, j'étais aussi là pour écouter et entendre. Je regrette personnellement, mais cela n'engage que moi, que l'on n'ait pas toujours pu réunir les conditions d'un vrai débat, de vrais échanges, et en ce qui me concerne je le regrette un petit peu quand même. Je pense avoir une relative possibilité pour intervenir sur ce dossier-là parce que je suis, à la région, en charge de l'énergie, qu'il s'agisse des énergies renouvelables ou de la maîtrise de l'énergie, des économies d'énergie. Une attention soutenue d'ailleurs puisque, vous le savez, nous avons, à l'occasion du

budget 2005, augmenté le budget ENR (ENergies Renouvelables) de plus de 60 %. Comme quoi lorsqu'une vente est petite et forte on peut faire bouger les montages et on peut faire changer les choses !

Applaudissements de la salle

M. LE SCORNET

Et je pense d'ailleurs que le budget 2006 sera aussi de la même veine. Nous sommes aussi en charge, dans la région, du projet éolien qui a effectivement quelques difficultés à voir le jour parce que vous savez que l'argumentation est toujours aussi complexe, compliquée et que malheureusement aujourd'hui, en France, il faut encore près de deux ans minimum pour porter un projet éolien. Et cela est dramatique, c'est très regrettable. Donc là, je me retourne vers les parlementaires pour qu'effectivement on puisse enfin avoir une volonté politique forte pour porter l'énergie éolienne. Et puis bien entendu victime aussi puisque je suis ressortissant des Pays de la Haute Mayenne qui se distinguent, cela a été dit tout à l'heure, Monsieur Cloteau l'a parfaitement développé, dans le domaine de l'environnement et de la valorisation des énergies renouvelables, d'ailleurs très fortement soutenues par la région. Le secteur de la région est très concerné par le projet THT puisque deux couloirs proposés au débat public sont situés sur le territoire régional.

Je vais simplement rappeler que, cela me paraît important et je vois mal comment on peut rendre les choses étanches, même si ce n'est pas le débat du jour, la THT est liée par le fait que cette ligne est conditionnée par la réalisation de l'EPR de Flamanville. Et je vais simplement, par rapport à cela, porter à votre connaissance que notre majorité régionale s'est officiellement prononcée contre le recours au nucléaire pour augmenter la production énergétique de la région.

Applaudissements de la salle

M. LE SCORNET

Concernant l'opportunité de la ligne THT, vous le savez, là encore cela faisait partie de nos engagements de campagne, nous nous engageons à tendre vers l'autonomie énergétique de son territoire. Or il s'avère, et cela a été dit tout à l'heure y compris par RTE, que cette ligne ne répond pas aux problèmes de sécurité d'approvisionnement, ni d'alimentation du Grand Ouest. Donc, à nos yeux, elle ne répond même pas non plus à ce souci d'approvisionnement et de sécurité d'approvisionnement, ce qui est effectivement très regrettable. De même que dans le rapport que RTE nous a proposé, on ne voit pas non plus d'une manière sérieuse les autres hypothèses, les autres scénarios possibles et imaginables pour justement essayer de développer la sécurité d'approvisionnement du Grand Ouest qui effectivement est quelque peu mise à mal.

Concernant la santé, je regrette personnellement qu'effectivement on n'ait pas pu aller plus loin dans ce débat ce soir et sur les différentes études scientifiques et médicales sérieuses dans ce domaine, notamment, vous l'avez développé, sur la leucémie infantile. Reporter cela à la réunion de Vitry, je trouve cela un peu regrettable, je pense que l'on avait besoin d'informations.

Applaudissements de la salle

M. LE SCORNET

Quelles sont les autres énergies alternatives à l'EPR et à la THT ? Je ne vais pas développer ce qui a été dit tout à l'heure parfaitement par mes collègues voisins de table, deux pistes :

- Bien sur, la recherche de production alternative, ces fameuses énergies du futur, autres que le nucléaire, pour lesquelles effectivement il faudrait que massivement l'Etat fasse des efforts de recherche.
- Et puis bien sûr autour d'un véritable plan de maîtrise d'énergie et d'économie d'énergie pour lequel, effectivement, nous travaillons à notre échelon et pour lequel, effectivement, il faudrait que l'ensemble des acteurs puisse se mobiliser.

Je crois qu'il faut aussi s'interroger sur la manière dont est organisé le marché de l'énergie en Europe, on voit bien que c'est une logique très libérale qui ne pousse pas, malheureusement, à cette logique de maîtrise et d'économie d'énergie, mais au contraire de vendre toujours plus pour produire davantage.

Applaudissements de la salle

M. LE SCORNET

Et puis enfin, et cela sera ma dernière interpellation, quelle politique énergétique pour la France ? A quand un vrai débat démocratique sur cette question-là ? Je crois que cette idée-là regroupe plein d'enjeux de la société et ce serait quand même légitime et normal que l'on puisse enfin avoir un regard posé et dépassionné sur une vraie question comme celle du choix énergétique de la France. Voilà ce que j'avais à vous dire. Merci.

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Merci. Monsieur Dupuis, représentant du Conseil général, je vous donne la parole.

M. DUPUIS, vice-président du Conseil général de la Mayenne

Le Conseil général de la Mayenne est à l'écoute de tous, il est sensible aux préoccupations des citoyens comme aux nécessités économiques d'approvisionnement énergétique. Je suis, moi, profondément démocrate, et ça ce titre je me réjouis de la tenue de ce débat public qui permet à toutes les opinions de s'exprimer, aux arguments de s'échanger, j'aurais préféré sans (*inaudible*), au final, je l'espère, à chacun, de se forger sa propre opinion. Je vois d'ailleurs dans la position de l'un des Présidents ou l'un des membres de la CNDP la preuve de la réalité du débat. Nous savons que ses interrogations sur cette histoire de secret défense qui protège la sécurité de la centrale EPR ont amené à retarder cette réunion. Je ne crois pas que les dés soient pipés, et d'ailleurs, si je pensais qu'ils le soient, je ne serais certainement pas là ce soir.

Sifflets de la salle

M. DUPUIS

Ma sensibilité personnelle me fait redouter les Ayatollahs de tout bord.

Sifflets de la salle

M. DUPUIS

Autant les polytechniciens bardés dans l'incertitude que ceux qui jouent sur les interrogations que suscite toute nouvelle technique. Le Conseil Général ne se terrera pas ! Il débattrà le moment venu, et ne l'aurait-on pas dit si l'assemblée départementale avait pris une position sans laisser aux citoyens le temps de s'exprimer et au débat le temps de se faire ? Laissons civilités qui, en tout cas je peux vous le dire au nom de l'Assemblée départementale, sont, ce qui me paraît d'ailleurs très naturel, diverses. Je remarque quand même que c'est une élue du groupe des non inscrits, qui appartient donc à la majorité départementale, qui a demandé et obtenu une expertise complémentaire indépendante pour étudier les possibilités d'alternatives à la ligne et vérifier si sa justification par des besoins énergétiques de la région était réaliste.

Le Conseil Général s'est engagé dans un plan de diversification énergétique. Nous avons un programme d'aide aux énergies renouvelables, c'est mon ami Gérard Dujarrier d'ailleurs qui suit au sein de la Commission Agriculture et Environnement le projet éolien dans le canton du Horps. Nous soutenons aussi la filière bois déchiqueté, je sais qu'un collègue va être équipé, et nous aidons les collectivités qui veulent s'y engager, à commencer par – vous m'excuserez si je pense à elle en premier – la Communauté de Communes du Bocage Mayennais qui envisage de chauffer une piscine et tout un ensemble de bâtiments avec du bois déchiqueté. Tout ceci pour dire que je m'inscris en faux contre l'accusation d'attentisme faite aux élus. Certains les soupçonnent même ouvertement de se laisser convaincre par des perspectives de taxe professionnelle ou des problèmes de compensations diverses. C'est les faire passer au mieux pour des imbéciles qui n'ont rien compris, au pire pour des salauds prêts à sacrifier la santé et la sécurité de leur famille et de leurs concitoyens pour un plat de lentille. C'est inconcevable ! Je déplore cette attitude et je soutiendrai sans réserve mes collègues dits de terrorisme intellectuel.

Ceci dit, être victime de la condescendance des technocrates bardés dans leurs certitudes et passer auprès d'eux par des simples d'esprit, est-ce vraiment une position préférable ? Que chacun expose ses arguments ! La France produit-elle trop d'électricité ? La part de l'énergie électrique d'origine nucléaire est-elle trop forte ? Le problème du stockage et du traitement des déchets, celui du devenir et du démantèlement des installations doivent-ils être totalement résolus avant toute nouvelle implantation ? Une production répartie sur tout le territoire est-elle préférable à quelques grosses unités reliées par un maillage de lignes à haute tension ? Je dis que ces questions et bien d'autres méritent d'être débattues en public, d'être tranchées sereinement et que c'est plutôt aux élus de la représentation nationale de s'en occuper.

Contestations de la salle

M. DUPUIS

J'entends les Ayatollahs, quel bonheur !

M. GIBLIN

Laissez, s'il vous plaît, terminer Monsieur Dupuis.

M. DUPUIS

Je suis soucieux autant de l'approvisionnement énergétique de ce pays que de la santé et de la sécurité de tous les citoyens.

De la salle

Terroristes !

M. MABILAIS

Nous arrivons à la troisième partie de notre soirée, c'est-à-dire la partie questions/réponses. Nous avons plus de cent questions écrites qui sont arrivées à la tribune, c'est un signe que...

De la salle

Intervention inaudible

M. MABILAIS

C'est un point de vue, mais il y a au moins cent personnes, puisque nous avons les textes écrits. Il est évident qu'il n'est pas possible, ce soir, raisonnablement, de prétendre répondre aux cent questions. Donc nous vous proposons, jusqu'à la fermeture de la soirée, c'est-à-dire dans une heure, de prendre les questions qui sont toutes numérotées, de les tirer au sort, de donner la parole à ceux qui peuvent répondre à ces questions. Et quand on aura terminé le débat, toutes les questions qui n'auront pas été traitées oralement recevront une réponse écrite comme je l'ai dit en début de soirée.

M. BOUTTIER LOCHU

S'il vous plaît, est-ce que toutes les questions sont acceptées par la CPDP ou est-ce que certaines questions sont exclues du débat public ?

M. GIBLIN

Aucune question n'est exclue !

M. BOUTTIER LOCHU

Donc les questions concernant l'EPR, les questions concernant la santé des lignes à très haute tension et les questions concernant le secret défense peuvent apparaître et peuvent être choisies ?

M. GIBLIN

Les questions qui concernent l'EPR, et le secret défense en fait partie, nous les envoyons à la Commission EPR qui vous répondra.

Contestations de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Non, Monsieur Giblin, pourquoi vous vous dérobez comme cela ? Vous voyez bien que les gens ont envie de parler de l'EPR ! Cela ne sert à rien de parler de la ligne si l'on ne parle pas de l'EPR.

M. GIBLIN

Je vous ai dit qu'il y aurait une réunion spécifique à l'EPR à Laval le 19 décembre.

M. BOUTTIER LOCHU

Vous savez très bien qu'en une réunion on ne peut pas répondre à toutes les questions. Donc commençons par les questions qui intéressent les gens qui sont venus. Donc s'il y a des questions, je propose qu'il n'y ait pas de questions qui soient exclues, sinon, encore une fois, il n'y a pas de débat.

M. GIBLIN

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par « exclure ».

M. BOUTTIER LOCHU

Lors de la préparation, vous aviez dit que les questions qui concernaient l'EPR ne seraient pas abordées aujourd'hui, qu'elles seraient envoyées, en effet, à la CPDP sur le débat EPR, et que donc les Mayennais n'auraient pas de réponse, simplement l'auteur de la question.

M. GIBLIN

Ils n'auront pas la réponse oralement, mais ils auront une réponse écrite qui sera rendue publique. Que demandez-vous de plus ?

M. BOUTTIER LOCHU

Que toutes les questions soient abordées.

M. GIBLIN

Vous voyez bien que la configuration de cette assemblée ne permet pas que nous répondions à des questions qui portent sur l'EPR. J'en suis désolé mais c'est ainsi !

De la salle

Terroristes !

M. GIBLIN

Donc n'essayez pas de me demander de faire des choses qui sont totalement impossibles !

M. BOUTTIER LOCHU

Non, ce n'est pas totalement impossible ! Juste une explication quand même : la salle réagit comme cela parce que cela fait trente ans que l'on nous parle du nucléaire et à aucun moment on nous a donné la possibilité de parler. Et là, pour une fois, on parle d'une ligne qui exige un EPR, et donc les gens ont envie d'avoir la réponse.

M. GIBLIN

Je comprends très bien, nous avons complètement entendu, nous avons complètement compris la préoccupation que vous aviez, les avis et les points de vue que vous avez exprimés. Ils seront enregistrés dans le compte rendu de ce débat.

De la salle

Vous êtes sourd ou quoi ?

M. GIBLIN

Un peu parce que j'ai un âge qui est certain, n'est-ce pas, mais là je vous entends très bien. Vous avez une puissance vocale suffisante ! On peut très bien arrêter la réunion maintenant. Je vois qu'un certain nombre de personnes ont posé des questions qui ne concernent pas l'EPR, il y en a quelques-unes, mais il y a surtout des questions qui concernent la THT. Je trouve qu'il est décent que l'on permette qu'il y ait, au moins sur une partie de ces questions, une réponse. Donc c'est cela que je vous propose. On commence.

Discussion avec le public

M. GIBLIN

Vous faites défiler la question 24, s'il vous plaît. Un peu plus vite si c'est possible. Quel suspense !

M. BOUTTIER LOCHU

Là, j'ai une question sous les yeux : A quoi sert le débat public qui commence aujourd'hui si RTE n'est pas obligé de tenir compte de ses conclusions ? En entendant la question qui arrive, pourquoi ne pas répondre aux questions que l'on a sous les yeux ?

M. GIBLIN

On peut demander à RTE s'il va tenir compte de ces conclusions. C'est cela la question. C'est bien cela ?

M. HERZ

Il me semble que la loi sur le débat public est claire, la décision du maître d'ouvrage dont parlait tout à l'heure le Président Giblin sur les conditions de poursuite du projet tient compte des enseignements du débat public. C'est dans la loi.

M. GIBLIN

Je vous renvoie aux autres débats publics qui ont eu lieu sur des lignes à très haute tension, vous verrez que le résultat après le débat n'était pas du tout ce qui avait été présenté au départ. Allez voir, c'est facilement consultable. Si vous avez un peu de curiosité, faites, je vous en prie, cet effort nécessaire de vous informer. Alors la question 24 : Quelle est la distance minimum entre un poteau THT et une habitation ? Ça c'est une question, je crois, qui s'adresse à RTE. Je propose qu'on leur permette de répondre.

M. HERZ

Les distances minimums sont des distances de sécurité électrique dont nous avons parlé. Cela étant, je suppose que cette question sous-entend les questions de distance liées aux préoccupations en matière de champ électromagnétique. Ce que je voudrais dire, c'est que, *primis*, RTE souhaite, dans la concertation qu'il aura avec tous, avec les représentants des associations, des élus, des agriculteurs, s'éloigner, autant que faire ce peu, des habitations, et notamment éviter tout surplomb. Nous avons une volonté forte de dialogue et nous le prouvons chaque jour, chaque semaine en France où nous dialoguons avec les associations. Concernant la question, aucun pays dans le monde n'a émis de réglementation concernant des distances minimums pour les questions liées aux champs électromagnétiques.

M. GIBLIN

Monsieur Lefranc peut répondre aussi à cette question, il a tout à fait le droit.

M. LEFRANC

Sous une ligne THT, on a entre 5 000 et 8 000 volts par mètre, le champ magnétique de 30 à 80 microteslas. Les normes d'experts mondiaux reconnues, sur lesquelles tout le monde est d'accord, c'est 10 volts par mètre et 0,2 microtesla. On en est loin. Deuxième point, sachez qu'au Canada, c'est vrai qu'ils transportent l'électricité sous 700 000 volts, on n'a pas le droit de construire une maison ni de l'habiter sous les lignes, on n'a pas le droit de cultiver, on n'a pas le droit de manger des produits qui sont cultivés sous ces lignes. Il y a d'autres pays qui ont pris des mesures, notamment en Suède, où les médecins et les prévisionnistes ont toujours une longueur d'avance sur les Français.

M. GIBLIN

Nous comptons apporter de toute façon l'information de l'ensemble des réglementations qui existent dans la plupart des pays, peut-être pas tous les pays du monde mais au moins les pays occidentaux où cette préoccupation existe. Donc on vous donnera cette information avant la séance consacrée à ces problèmes de santé humaine. Monsieur Herz ?

M. HERZ

Je voulais dire que je pense que vous n'êtes pas très bien informés sur les normes. Les normes réglementaires en France et dans la plupart des pays européens, c'est 5 000 volts par mètre pour le champ électrique et 100 microteslas pour le champ magnétique. Je voudrais répéter que RTE a pour objectif de s'éloigner au maximum des habitations, et je voudrais également indiquer que la réglementation canadienne à laquelle vous faites allusion a pour objet de faciliter la gestion du réseau par l'exploitant canadien dans un pays où la densité n'est pas la même qu'en France.

M. GIBLIN

Question nouvelle. Nous avons pris dix minutes pour la première question, cela ne va pas nous en faire beaucoup d'ici 22 heures !

M. LEFRANC

La norme de 100 microteslas, c'est une valeur seuil à ne pas dépasser et il ne s'agit pas d'une exposition permanente. Tout est là la différence ! Quand on vit sous une ligne, on y est tout le temps et pour la vie. Tout est là la différence !

M. GIBLIN

La question 29 est posée par Madame et Monsieur Trahay. Est-ce qu'ils veulent la reformuler ? Sont-ils là ? Je ne vois pas de main se lever. Si, c'est vous Madame ? Monsieur, excusez-moi ! Ce n'est pas parce que je vous appelle Madame que vous êtes un Ayatollah ! La question est la suivante : Pourquoi ne pas construire les centrales - les centrales nucléaires évidemment - à proximité des lieux où l'énergie produite sera consommée, ce qui éviterait évidemment la construction d'une THT ? Vous vous sentez en état de répondre ? Monsieur Herz ? Monsieur Desquilbet va essayer de vous répondre.

M. DESQUILBET

Je réponds en deux temps. Le premier temps c'est que les nouvelles organisations du secteur électrique depuis l'an 2000, ce n'est pas RTE qui construit les centrales. Donc le réseau est là pour amener l'électricité produite par les centrales des producteurs jusqu'aux lieux de consommation. C'est le premier point. Le deuxième point c'est que même si vous construisez une centrale dans chaque ville, il faudrait au moins en construire deux parce que les centrales, de temps en temps, il faut les arrêter pour faire de la maintenance, et on ne peut pas couper la ville quand on arrête la centrale. Dans ce cas-là, vous auriez deux centrales par ville. On pourrait avoir l'idée de construire une ligne pour qu'il n'y ait qu'une seule centrale de secours pour deux villes proches et on construirait dans ce cas-là un petit bout de réseau, donc on n'aurait que trois centrales au lieu de quatre.

Et là, on est en train de refaire l'histoire du réseau électrique qui a commencé il y a 110 ans à peu près exactement sur ce principe où dans les quartiers des petites villes il y avait des gens qui bricolaient un alternateur dans leur garage, qui mettaient des petits fils sur les trottoirs et qui vendaient l'électricité pour l'éclairage des gens du quartier, et qui ont trouvé l'intérêt de se connecter avec leurs voisins pour se secourir mutuellement. Et le réseau électrique, c'est de la solidarité entre les zones pour que ceux qui ont l'électricité en donnent à ceux qui n'en ont pas, et réciproquement. De toute façon, même en construisant des centrales près des villes, ce qui était le cas autour de Paris que je connais bien, il y a la centrale de Gennevilliers, il y a des tas de centrales qui étaient autour de la ville, ce que l'on appelait les usines à gaz dans le temps, et cela n'empêchait pas le réseau d'exister pour permettre le secours en cas d'avarie ou en cas de maintenance.

Pour information, la THT de 125 000 volts a commencé dans les années 20 en France, c'était pour amener l'énergie hydroélectrique des Alpes et du Massif Central vers Paris. Le réseau de 400 000 volts a commencé en 1957 et c'était également pour faire du transit d'énergie entre les régions productrices et les régions consommatrices. Si l'on fait, et je l'appelle de mes vœux évidemment, le taux d'éolien que l'Europe nous demande et auquel la France s'est engagée, on va construire des champs d'éoliennes, probablement *offshore* - au large -, qui vont faire 7 mégawatts pièce, vous en aurez plusieurs dizaines, cela vous fera une quantité d'énergie qui ne sera pas consommée par les plagistes et elle sera bien consommée dans les villes. Et là, l'énergie, pour la transporter, il faut utiliser de la très haute tension. Donc le réseau se justifie également pour l'introduction d'énergie renouvelable parce que si l'on veut atteindre un seuil d'énergie renouvelable suffisamment élevé ce sera forcément une production de type centralisé.

M. GIBLIN

Monsieur Desquilbet...

M. DESQUILBET

Pour une fois que je peux parler !

M. GIBLIN

Que l'on puisse passer à la question suivante. Monsieur Bouttier, allez-y !

M. BOUTTIER LOCHU

On observe que RTE est bien une filiale d'EDF parce que lorsqu'on lui demande : production d'électricité ? Ce qu'elle pense c'est centrale, une centrale nucléaire bien évidemment, ou rien du tout puisqu'il n'y a pas d'autres solutions. En France, on ne conçoit de fabriquer de l'électricité qu'avec les centrales nucléaires ou qu'avec les grands barrages hydrauliques. Toutes les autres productions sont balayées comme cela. Personnellement, moi je produis de l'électricité que je vends à EDF qui utilise certains fils qui vont être utilisés, si ce n'est pas moi, par mes voisins. J'ai des panneaux photovoltaïques qui ont été installés à côté de la maison sur un petit bâtiment et qui permettent de fabriquer ce que moi je fabrique. Alors bien sûr pas sur toute l'année parce qu'il y a des moments où il y a moins de soleil, mais en fin de compte on a la possibilité.

Il y a plein de techniques pour produire de l'électricité, et plein de techniques qui permettent d'avoir moins d'inconvénients, c'est-à-dire de les produire sur le lieu de production. Et bien évidemment, si on produit de l'électricité sur un lieu de production, on va avoir besoin de moins de réseau électrique de moins grande dimension. Vous parlez des éoliennes, si l'on remplaçait tous les grands pylônes par des éoliennes, on aurait sans problème suffisamment d'énergie. Donc arrêtons de raisonner avec ce que l'on sait faire, essayons d'imaginer autre chose, développons la recherche vers des zones d'énergie, ne pensons pas - c'est un esprit très français centralisateur - je veux contrôler mon énergie, donc je veux la produire ici sur une grosse unité. Dans les autres pays, quelques-uns ont été cités, il y a des individuels qui vont acheter une éolienne ou qui vont, autrement, fabriquer de l'électricité simplement avec la cogénération ou avec la biomasse, etc. Il y a plein, plein d'idées. Donc il faut essayer de raisonner, de diversifier, et surtout de ne pas développer encore le nucléaire alors que l'on est déjà à 78 %.

M. GIBLIN

Merci. Monsieur Herz veut réagir.

M. HERZ

Juste une toute petite précision, Monsieur le Président, pour bien illustrer concrètement ce qu'a dit Gaétan Desquilbet. En prenant l'exemple de l'Allemagne, vous savez qu'en Allemagne il y a beaucoup d'éoliennes et les producteurs d'électricité allemands ont des projets de faire plusieurs milliers de mégawatts d'électricité. Leur prévision c'est qu'il va falloir faire, pour transporter cette énergie éolienne, dans les dix ans à venir, en 380 000 volts, c'est-à-dire un niveau similaire au niveau de 400 00 volts que nous avons en France, 850 kilomètres de lignes 380 000 volts en Allemagne pour permettre le développement de la production éolienne.

De la salle

Et alors ?

M. BOUTTIER LOCHU

Peut-être qu'il y a certaines lignes qui vont être utiles, peut-être. Mais là, ce que l'on nous propose c'est de faire une ligne supplémentaire simplement pour transporter l'électricité à l'étranger.

M. GIBLIN

Il faut que l'on passe aux autres questions. C'est très intéressant parce que là on a un débat et à peu près dans le calme, donc c'est bien, c'est un progrès. C'est vrai, il faut le reconnaître ! Je vais donner la parole à Monsieur Lefranc.

M. LEFRANC

Je voudrais dire quand même que l'on a d'autres possibilités en France. On a la mer, il y a l'hydrolien que l'on n'utilise encore pas du tout, il y a des recherches considérables qui sont à mener dans ce domaine. On a la montagne, on a du vent, on a tout ce qu'il faut. Pourquoi serait-on plus bêtes que certains pays qui se passent complètement du nucléaire ?

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

On nous a d'ailleurs envoyé un cahier d'acteur qui traite de l'*offshore* en général et qui sera bientôt publié. Je voudrais revenir à la question 29 parce que, Monsieur, excusez-moi encore de vous avoir appelé Madame, vous n'avez pas posé la question 29. La question 29, nous l'avons, on va vous la lire. Peut-être que c'est vous-même qui l'avez posée aussi. On va vous la lire parce que c'est celle-là qui avait été tirée au sort. Donc on vous la lit.

M. MABILAIS

Une étude sur des éventuelles nuisances sur la santé des habitants proches de la THT a-t-elle été menée ? Dans l'affirmative, les conclusions de cette enquête seront-elles portées à la connaissance du public ? Dans la négative, pourquoi cette étude, qui nous paraît essentielle, n'a-t-elle pas été prévue ?

M. GIBLIN

Qui veut répondre ? C'est un sujet que l'on a déjà évoqué mais on va quand même en reparler. Je donne d'abord peut-être la parole, pour une fois, à Monsieur Herz, ensuite je vous donne la parole, vous voulez bien ? Allez-y !

M. HERZ

Nous ne savons pas encore où va passer la ligne, donc pour l'instant il est difficile de parler d'étude.

Contestations de la salle

M. HERZ

Ce que je voudrais dire c'est, d'une part, les études épidémiologiques qui ont été faites...

M. LEFRANC

Il y a d'autres lignes THT en France qui existent depuis un certain temps.

M. HERZ

Nous avons fait un suivi médical, par exemple, d'une population dans un village dans le nord de la France, et ce suivi médical nous montrait que la présence de la ligne n'avait causé aucune maladie chez les riverains. J'en veux pour preuve le fait que ce sont les riverains qui ont demandé d'abandonner le suivi biologique.

Contestations de la salle

M. GIBLIN

Monsieur Lefranc ? Cessez de vous énerver !

M. LEFRANC

Je crois que le village en question est bien Coutiches, on est d'accord ? La ligne est installée en août 91 - revenons sur les faits -, en septembre 92, des problèmes de fatigue, des carences en fer anormales. Fin 1992, tous les habitants aux alentours ont commencé à avoir les mêmes symptômes : fatigue, insomnie, problème de peau comme de l'eczéma, lié au stress comme dira EDF. EDF s'est engagé dans un protocole de prise de sang régulière effectivement. Lors de la première prise de sang, 45 % des personnes avaient un manque de fer. Plus tard, des études médicales plus approfondies par le Professeur Pèlerin ont montré qu'il y avait une répartition complètement chaotique du fer avec pourtant un volume identique. Ensuite, les habitants, las de toutes ces tracasseries, ont décidé de partir, et EDF a dû racheter les 26 maisons du village. C'est la capitulation !

M. GIBLIN

Monsieur Herz, je voudrais une réponse rapide.

M. HERZ

Pourquoi EDF a acheté ces maisons à l'époque ? Parce qu'à l'époque, il n'existait pas d'indemnisation du préjudice visuel subi par les riverains comme aujourd'hui.

Sifflets de la salle

M. GIBLIN

Je vais demander à Monsieur Herz de répéter sa réponse car personne n'a pu l'entendre.

M. HERZ

L'achat de maisons est quelque chose qui se pratiquait avant l'instauration de l'indemnisation du préjudice visuel au début des années 90. Effectivement, là, il y a eu des maisons qui ont été rachetées, 23 maisons ont été revendues à EDF. Il se trouve que sur ces 23 maisons, EDF en a revendu 21 à des tiers et nous les deux restantes. Donc les maisons ont été revendues et louées.

M. GIBLIN

Il faut que l'on passe à une question suivante. Il y a beaucoup de questions sur la santé. Est-ce que l'on peut rajouter une autre étude ?

M. MABILAIS

120 personnes ont posé une question.

M. GIBLIN

Monsieur Lefranc, je voulais vous proposer quelque chose : vous vous êtes exprimés à plusieurs reprises, vous et vos collègues, en citant des études, des rapports, etc., moi je souhaite que le plus grand nombre possible de ces études soit rendu disponible pour l'ensemble des gens qui participent au débat. Donc je vous fais cette invitation, c'est de nous donner les coordonnées, les références de ces études, et nous les communiquerons, nous les mettrons sur notre site Internet.

M. MABILAIS

Question numéro°19.

M. GIBLIN

Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. MABILAIS

Peut-on affirmer aujourd'hui que l'enfouissement peut permettre, en y mettant les techniques nouvelles en œuvre, d'assurer un écran parfait aux champs magnétiques ? Je répète la question : Peut-on affirmer aujourd'hui que l'enfouissement peut permettre...

Brouhaha de la salle

M. GIBLIN

Monsieur, c'est vous qui aviez posé cette question ? Je n'entends strictement rien.

M. LEFRANC

Je vais répondre sur Coutiches parce que le Monsieur de RTE a oublié de donner une précision. C'est qu'ils ont arrêté de payer les analyses à partir de 2000. C'est-à-dire que les suivis médicaux ne sont plus assurés. Vous regarderez dans le dossier de Coutiches et vous vous renseignerez auprès des professeurs qui ont suivi le dossier. Les études ont été arrêtées et EDF ne payait plus les analyses. Alors il faut aussi arrêter de dire qu'il n'y a pas de problème.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Merci de votre point de vue. Je crois que ce cas-là mérite, peut-être pas seulement pendant cette séance parce que l'on n'arrivera pas à le traiter, que chacun puisse apporter les informations qu'il a sur ce problème, aussi bien les intervenants, que RTE, voire EDF puisque c'est EDF qui, à l'époque, était aux commandes. Monsieur Herz, vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. HERZ

Cela a été abandonné à la demande des habitants.

Sifflets de la salle

M. MABILAIS

Je répète la question numéro 19. Peut-on affirmer aujourd'hui que l'enfouissement peut permettre, en mettant les techniques nouvelles en œuvre, d'assurer un écran parfait aux champs magnétiques ?

De la salle

Non !

M. GIBLIN

C'est une question purement technique. Voulez-vous laisser parler Monsieur Desquilbet, s'il vous plaît ?

M. DESQUILBET

Si j'ai bien compris, je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu, c'est : est-ce que, en mettant un blindage électromagnétique, on peut arrêter les champs magnétiques des liaisons souterraines ? C'est cela ? On ne l'arrêtera pas. Le champ magnétique peut effectivement être arrêté par un matériau dit amagnétique, par exemple une tôle d'aluminium. Il y a eu des expériences de faites où il y a une espèce de tube en aluminium sur le câble, des mesures sont faites, on voit que c'est imparfait au sens où il subsiste des champs électromagnétiques à l'extérieur de ce blindage.

M. GIBLIN

J'espère que l'enregistrement était bon comme ça vous pourrez le lire dans le compte rendu. Monsieur Lefranc ?

M. LEFRANC

Il n'y a pas de solutions pour le champ magnétique. La seule solution, c'est l'éloignement. Le champ électrique, lui, la réponse que vous allez faire, certainement, aux agriculteurs dans les semaines à venir, c'est la mise à la terre des exploitations. Alors la mise à la terre ne résout rien du tout.

M. DESQUILBET

Ce n'était pas du tout la question qui était posée, là.

M. LEFRANC

Si : Comment peut-on se protéger des champs électromagnétiques ?

M. DESQUILBET

C'était l'enfouissement des lignes.

M. LEFRANC

Comment peut-on se protéger des champs électromagnétiques ?

M. DESQUILBET

C'était l'enfouissement des lignes.

M. LEFRANC

Alors je continue sur l'enfouissement des lignes.

M. GIBLIN

Monsieur Lefranc est excusable parce qu'il y a tellement de bruit qu'il a pu ne pas bien entendre la question.

M. LEFRANC

De toute façon l'argument est le même. La ligne enterrée va entraîner des courants vagabonds dans le sol. De toute façon, les pieds des pylônes sont reliés, eux, à la terre, vous mettez votre exploitation, votre stabulation vous la reliez à la terre, vous êtes sur un sol ferreux ou humide, vous récupérez tous les courants vagabonds, et vous avez gagné ! Vous baignez dans le magnétisme !

M. GIBLIN

Je suis désolé, Monsieur Lefranc, la Commission Particulière n'a pas de point de vue sur la question mais vous n'avez pas répondu à la question posée. Vous avez répondu sur un autre sujet, mais c'est très intéressant quand même. On passe à la question suivante.

M. BOUTTIER LOCHU

Juste une précision par rapport à l'enfouissement. Ce qu'a voulu dire Patrick, c'est que lorsque l'on enfouit la ligne haute et très haute tension, les champs électriques vont peut-être être amoindris mais les champs magnétiques vont totalement passer puisque aucune matière vivante ou aucun matériau très simple ne peut arrêter ce champ magnétique.

M. DESQUILBET

Le métal arrête le champ magnétique.

M. BOUTTIER LOCHU

Non ! Quelle épaisseur ?

M. DESQUILBET

Il y a moyen. Cela diminue le champ magnétique parce que de toute façon vous n'allez pas pouvoir enfermer complètement le câble, il faut qu'il puisse évacuer la chaleur.

M. BOUTTIER LOCHU

Donc il y a bien une fuite à un endroit.

M. DESQUILBET

Tout à fait !

M. BOUTTIER LOCHU

Et quelle épaisseur de métal faut-il pour arrêter ?

M. DESQUILBET

Je ne sais pas.

M. BOUTTIER LOCHU

Professeur Le Ruz nous a expliqué qu'il n'y avait aucun blindage très efficace et peu onéreux qui permette d'arrêter les champs magnétiques.

M. DESQUILBET

Je suis heureux de voir que l'on est d'accord sur un point !

M. BOUTTIER LOCHU

Donc cela veut dire que l'enfouissement de la ligne THT ne résoudra aucun problème, sauf le fait de ne pas avoir de pylônes qui gâchent les paysages. Là, d'accord, l'impact visuel est amélioré.

M. GIBLIN

Monsieur Bouttier, là, le problème de savoir combien de métal, etc., c'est une question très technique.

M. BOUTTIER LOCHU

C'est très important ! Je vous explique pourquoi : Si RTE nous dit que l'on peut protéger avec le métal, et s'il faut un mètre de métal par exemple pour protéger, cela veut dire qu'il n'y a aucune protection valable. C'est ça qui est important. Mais en effet, il ne faut pas toujours se mettre derrière les aspects techniques, vous voyez bien que la population est capable de comprendre des choses simples si on ne cache pas les choses.

M. GIBLIN

Vous avez tout à fait raison, simplement je pense que l'on peut donner une réponse parfaitement objective, ce n'est pas forcément RTE qui peut la donner, sur laquelle on peut se mettre d'accord sur l'épaisseur du métal qu'il faut pour atténuer des champs électromagnétiques, etc. Donc on le note et on y répondra de manière plus précise de telle sorte qu'au moins sur un sujet comme celui-ci on puisse être d'accord. Voilà ce que je veux vous dire. Question suivante.

M. MABILAIS

Question numéro°28 : Peut-on construire une maison sous une ligne THT ?

M. GIBLIN

Qui peut répondre ?

M. DESQUILBET

Oui. Il est possible de construire une maison, en théorie.

Contestations de la salle

M. DESQUILBET

Si vous avez le permis de construire, rien ne l'empêche. Il y aura à respecter un certain nombre de contraintes. On essaie de l'éviter. Donc on surveille les dépôts de permis de construire pour mettre en garde les mairies et leur dire que cela ne nous arrange pas qu'il y ait des maisons construites sous les lignes parce que quand on exploite notre réseau, quand on intervient pour faire la peinture des pylônes, pour surveiller les câbles, cela nous gêne d'avoir des maisons autour. Il y a de toute façon à respecter une distance pour éviter les amorçages comme cela a été rappelé tout à l'heure.

M. GIBLIN

Monsieur Bouttier ?

M. BOUTTIER LOCHU

Pour vous, qu'est-ce que cela veut dire « sous une ligne » ? Est-ce que c'est exactement à la verticale ou est-ce qu'à 300 mètres – ce que disent les scientifiques indépendants – on peut espérer être à peu près protégé des effets des champs magnétiques ? Est-ce qu'à 300 mètres, on est sous une ligne, pour vous ?

M. HERZ

Premier point : je pense que vous n'avez pas très bien compris notre explication par rapport à l'innocuité des champs électromagnétiques. L'expertise collective qui a été menée au niveau de l'OMS, au niveau du Comité Supérieur d'Hygiène Publique de France, a conduit à établir un certain nombre de recommandations que nous respectons. Alors il semblerait que vous n'avez pas envie d'écouter ce que l'on a à dire, votre idée est toute faite. En tout cas, quand je dis sous la ligne, c'est sous les fils.

M. BOUTTIER LOCHU

A 300 mètres de la ligne, on n'est pas sous la ligne. Donc, en fin de compte, on est en train de construire quelque chose, ou éventuellement on construirait quelque chose, qui entraînerait des répercussions sur la santé de personnes riveraines, mais ces personnes-là ne pourraient pas dire qu'elles ont un problème parce qu'elles ne vivent pas sous les fils. On ne protégera éventuellement que les quelques mètres qui sont sous la ligne. Alors que, on l'a dit, au Canada, un couloir de ligne a une valeur juridique. Il y a aussi au niveau de l'Europe des projets comme ceci pour que le couloir de ligne soit quelque chose de juridique.

Est-ce que cela veut dire, et là je m'adresse plus aux décideurs politiques, que dans une commune on peut accepter qu'il y ait un couloir de ligne ? Actuellement, on a le droit de construire sa maison,

actuellement on a le droit de mettre les vaches dessous ou d'avoir des activités économiques. Mais dans quelque temps, lorsque l'on va développer un peu la recherche dessus, parce que l'on ne pourra pas complètement l'interdire, lorsque l'on trouvera, on peut espérer que ce n'est pas vrai mais beaucoup d'études montrent qu'il y aura des risques pour la santé certains, est-ce que la population ne va pas se retourner vers les élus qui auront accepté l'instauration d'une ligne sachant tous ces dangers, sachant toutes ces incertitudes actuellement ? Et est-ce que cela ne veut pas dire que l'on va geler un territoire ? Donc là, c'est au niveau de chaque commune, c'est au niveau de chaque canton, au niveau du département, au niveau de la région. Est-ce que l'on a le droit de se mettre dans la possibilité qu'un jour, peut-être, ces territoires seront complètement gelés à toute activité humaine ? C'est ça la question. Et là, la Charte de l'Environnement doit s'appliquer. Rappelons que pour l'amiante, il a fallu attendre très, très longtemps pour que cette amiante soit interdite. Le rapport du Sénat dit qu'on le savait longtemps à l'avance. Et qu'est-ce que l'on fait sur les questions du nucléaire ? On va cacher les choses. On va le cacher au maximum jusqu'à ce que l'on ne puisse plus le cacher. Et alors là, grand scandale !

M. GIBLIN

Monsieur Bouttier, le débat autour de cette question soulève un problème d'urbanisme qui est de savoir dans quelle condition on accepte ou on n'accepte pas un permis de construire. C'est une question que nous notons, que nous enregistrons, qui se retrouvera, d'une certaine manière, dans le compte rendu du débat sur laquelle, je ne sais pas, les choses peuvent peut-être évoluer un jour. Je ne suis pas dans une attitude de proposer quelque chose, ce n'est pas notre rôle, mais de souligner qu'il y a un problème, qu'aujourd'hui, d'après ce que je crois comprendre, il n'y a aucune disposition du Code de l'urbanisme par exemple qui dirait, comme c'est le cas dans un certain nombre d'autres infrastructures, que l'on ne peut pas construire à plus de tant de l'infrastructure.

M. BOUTTIER LOCHU

Simplement, en France il n'y en a pas. Mais il y a eu un projet de loi en 1994, du Parlement européen, qui demandait d'adopter des mesures visant à exclure toute activité permanente et toute habitation à proximité des lignes THT. Cela n'a pas été fait. *A priori*, c'était 300 mètres, puisque c'était la norme qui était demandée, c'était 0,2 microtesla pour les champs magnétiques.

M. GIBLIN

Ok. Monsieur Herz ?

M. BOUTTIER LOCHU

Juste une précision. Vous avez parlé des habitations, je suis désolé mais il faut quand même rajouter la santé, il faut rajouter l'activité économique, l'agriculture, les arbres, etc. Il faut rajouter tout. Il ne faut pas simplement donner que la valeur de nos maisons. La valeur de nos maisons, qu'est-ce que c'est par rapport à notre santé et de celle de nos enfants par la suite ? N'oublions pas Tchernobyl et tous les accidents !

M. GIBLIN

Monsieur Herz ?

M. HERZ

Premier point, au risque de me répéter, la réglementation canadienne n'est pas liée à des questions de champs magnétiques, c'est lié au fait que c'est plus facile pour que le gestionnaire du réseau de transport puisse travailler.

Contestations de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

Faisons-le en France !

M. HERZ

Je ne vous ai pas interrompu. Respectez la démocratie, s'il vous plaît !

M. BOUTTIER LOCHU

Si, au Canada, ils ont cette utilisation, faisons-le en France.

M. GIBLIN

Monsieur Bouttier, je vous ai donné beaucoup la parole, laissez Monsieur Herz répondre. Soyez gentil !

M. HERZ

Par ailleurs, ce que je voudrais dire c'est que je n'accepte pas le parallèle avec l'amiante. C'est tout le contraire !

Sifflets de la salle

M. HERZ

L'amiante, il y a eu des certitudes dès la fin du 19^{ème} siècle. Les lignes électriques, comme le disait Gaétan Desquilbet, à très haute tension existent depuis les années 1920. Les lignes à 400 000 volts depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ce n'est qu'en 1979 qu'une étude statistique américaine de Madame Bertimer a évoqué la possibilité de liens statistiques entre la leucémie de l'enfant et la présence de lignes électriques. L'ensemble de l'industrie électrique dans le monde, face à cette étude, a souhaité prendre ses responsabilités.

Premièrement, à la différence de l'amiante, l'industrie électrique a reconnu qu'il y avait une question qui se posait. Et s'il y a question, il faut lancer la recherche. Et c'est pour cela que des dizaines, des centaines d'études épidémiologiques et biologiques ont été lancées, et que des études que nous appelons des expertises ont été faites. Ce sont des expertises pluridisciplinaires, c'est-à-dire que l'on met autour de la table les épidémiologistes, les biologistes, toutes les disciplines. Et ce sont des études contradictoires, c'est-à-dire que les personnes autour de la table sont d'avis différents. Il y a plus de 120 expertises qui ont été menées sur ce sujet. En 1979, nous ne savions rien. Aujourd'hui, la recherche a avancé, nous savons beaucoup plus de choses. Mais ce que nous dit le résultat de la recherche, ce n'est pas moi qui le dit ce sont ces 120 expertises indépendantes, les premiers résultats de la recherche, c'est confirmé par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, il n'y a aucun risque de cancer pour les adultes en exposition professionnelle ou

résidentielle, il n'y a aucun risque de cancer pour plus de 99 % des enfants pour les expositions résiduelles habituelles.

Contestations de la salle

M. GIBLIN

Un peu de silence !

M. HERZ

La seule question qui reste en suspens c'est pour la corrélation statistique sur la leucémie de l'enfant. Il y a eu des corrélations statistiques par certaines études comme l'étude Draper, d'autres études n'ont montré aucune corrélation statistique. Et comme je l'indiquais déjà, les auteurs eux-mêmes de l'étude Draper reconnaissent qu'il n'y a aucune explication. Et c'est pour cela que le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France reconnaît qu'il faut continuer la recherche. Mais, à ce jour, rien n'a été mis en évidence.

M. GIBLIN

Nous n'épuiserons pas ce sujet aujourd'hui. Je voudrais que l'on passe encore une ou deux questions avant de conclure.

De la salle

42 !

M. MABILAIS

Question numéro 10 : Pourquoi faire des transports si longs ? La structure de production plus souple et plus proche des lieux de consommation serait peut-être rentable et surtout moins dangereuse.

M. GIBLIN

Je crois que cette question a déjà été traitée, je vous propose que l'on passe à la vôtre, Monsieur. Taisez-vous ! Je vous en prie ! On peut passer à la question suivante.

De la salle

42 !

M. GIBLIN

Vous voulez la 42 ?

De la salle

Oui !

M. MABILAIS

Monsieur Herz, aimeriez-vous habiter près d'une ligne à haute tension ? Cela ne vous dérange pas, apparemment !

M. HERZ

Je n'ai aucun état d'âme. A RTE, nous avons 3 000 agents qui travaillent sur les lignes, et un bon nombre d'entre eux travaillent et vivent dans les postes avec leur famille. Moi je n'aurais aucun état d'âme à habiter à côté d'une ligne électrique.

M. BOUTTIER LOCHU

Juste une précision. A Coutiches, dont on parlait tout à l'heure, EDF est propriétaire de certaines habitations, elles ne sont pas du tout occupées. Les ouvriers d'EDF, connaissant les risques, n'y habitent pas actuellement. C'est exactement pareil qu'à une époque où un Ministre de la Défense s'est baigné dans un lac à Mururoa pour dire qu'il n'y avait aucun danger. C'est du pipo ça !

M. HERZ

Cela n'a rien à voir.

M. GIBLIN

Vous rebondissez sur la question d'avant. Très honnêtement, je vous ai fait une proposition, c'est que vous apportiez au débat les éléments de ce que vous avez dit oralement. Vous et Monsieur Lefranc, vous avez apporté des éléments au débat sur ce cas particulier du Nord, je trouve que c'est intéressant que l'on essaie de le documenter convenablement pour pouvoir en parler utilement lors, notamment, de la séance qui traitera de la santé humaine. Voilà ce que je peux vous dire. On n'arrivera pas forcément à se mettre d'accord ce soir là-dessus. C'est tout à fait évident !

De la salle

Répondez tous à la question 42 individuellement !

M. GIBLIN

C'est quoi la 42 ?

De la salle

Ayez le courage !

M. GIBLIN

Monsieur, ce n'est pas notre rôle de se lancer dans ce genre de polémique. Nous ne débattons pas avec vous.

Sifflets de la salle

M. GIBLIN

Nous essayons de faire en sorte que vous débattiez ensemble. Voilà ce que je tiens à dire ! Nous ne sommes pas partie au débat, nous ne sommes pas vendus à qui que ce soit dans cette affaire. Nous respectons tout le monde. Je vous en prie !

M. BOUTTIER LOCHU

Je crois quand même qu'il faut reconnaître que la CPDP essaie tout à fait d'organiser un débat public. C'est tout à fait difficile, c'est certain, parce que l'on a refusé depuis trop longtemps de parler de ces choses-là. On a dit, et cela a encore été dit aujourd'hui, que ce n'était qu'une affaire de spécialistes, qu'il ne fallait pas donner la parole aux personnes, aux citoyens de base. Donc c'est quelque chose de tout à fait difficile. Il faut reconnaître que jusqu'ici la CPDP a essayé de mettre en place un débat public, mais c'est vrai que c'est difficile. Lorsque l'on refuse aux gens de prendre en compte leur considération, c'est évident que les gens réagissent. Alors la remarque n'est pas du tout vraie pour les porteurs de projet, que ce soit EDF ou RTE, bien évidemment.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Nous passons à la question suivante qui sera peut-être la dernière puisque 22 heures approchent.

M. MABILAIS

La question numéro 13. C'est une question qui a déjà été évoquée mais je la lis quand même puisqu'elle a été tirée au sort : Pourquoi le débat public ne porte-t-il que sur la THT et non également sur l'EPR, sachant que les deux sont étroitement liés ? Une question qui a déjà été traitée.

M. GIBLIN

Je crois que je vous ai donné les raisons pour lesquelles la CNDP avait pensé préférable faire deux débats coordonnés et concomitants. J'entends ce mot « erreur », mais la Commission Nationale du Débat Public est une autorité indépendante et qui n'a de comptes à rendre qu'à l'ensemble des citoyens. C'est tout à fait exagéré et incongru de parler d'erreur. Elle a pris une position, elle y a réfléchi, il y a eu un débat contradictoire au sein de cette Commission qui est composée de gens qui sont issus de tous les secteurs, secteur associatif notamment, elle a pris cette décision et je trouve qu'il faut que nous la respections. Vous pouvez ne pas être d'accord.

M. BOUTTIER LOCHU

Monsieur Giblin, vous permettez ?

M. GIBLIN

Je vous en prie !

M. BOUTTIER LOCHU

Ce qui est peut-être moins compréhensible, sachant que le Gouvernement refuse de parler de certaines choses très importantes concernant le secret défense, concernant la sécurité de l'EPR,

concernant la sécurité des transports routiers, comment se fait-il que la CPDP, pas la vôtre, mais la CPDP EPR, mais comme les deux sont liées on vous pose cette question, continue de faire un débat public puisque l'on ne peut pas parler de tout ? Comment est-ce que l'on peut trancher s'il faut un EPR si l'on ne peut pas parler du côté sécurité ? Donc en fin de compte, actuellement, au niveau du débat public EPR auquel on ne peut pas participer à cause de cela, on est en train de dire que l'EPR est une machine superbe, magnifique, qui n'a aucun problème puisque secret défense. Et donc, à partir du moment où il n'y a aucun problème, acceptez-la !

M. GIBLIN

J'ai essayé de vous répondre tout à l'heure sur ce point-là. Ce soir, il se trouve que c'est en même temps que notre séance, mais cela est un peu pour des questions de réarrangement de calendrier, une réunion à Caen dont vous aurez bien entendu l'écho sur le thème démocratie débat public, c'est-à-dire qui rejoint complètement la question que vous posez. Je pense que c'est une affaire qui progresse. Ont été invités ou sont à cette réunion les responsables ministériels qui ont traité cette question. Donc ils seront là, face au public, et ils devront s'expliquer. Je ne peux pas vous en dire plus parce que je n'ai pas encore le compte rendu de la réunion qui se tient en ce moment. Mais demain, vous pourrez sans doute avoir une information supplémentaire. La dernière question.

M. MABILAIS

La question numéro 20 : A quoi sert le débat public qui commence aujourd'hui si RTE n'est pas obligé de tenir compte de ses conclusions ?

M. GIBLIN

On a déjà répondu à cette question. D'une certaine manière, vous jugerez après le débat. C'est vous qui jugerez. Vous verrez bien ! Je vous ai donné des exemples de débat public qui ont conduit à des modifications très substantielles, très importantes des projets présentés. Nous verrons bien ! Moi je ne peux pas répondre à cette question parce que ce n'est pas notre rôle. Mais vous attendrez jusqu'au mois de juillet prochain la réaction de RTE après ce débat. Voilà ce que je peux vous dire. Alors on peut peut-être en prendre une autre. On va donner le micro là.

De la salle

Vous pouvez répondre à la question 46 ?

M. GIBLIN

Est-ce que c'est une question que vous avez formulée par écrit déjà ?

De la salle

Oui. Cela concerne la question numéro 46 sur les normes de sécurité sur les champs magnétiques. Pourquoi, en France, elle est de 100 microteslas alors que le Parlement européen, en 1994, préconisait l'utilisation des normes suédoises de 0,2 microtesla, c'est-à-dire 505 fois plus qu'en Russie ? Alors est-ce que l'on aurait un système immunitaire plus fort que les autres, nous ?

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Vous voulez répondre ?

M. HERZ

Oui. Je voudrais dire que le Parlement européen, dans son rôle de proposer une résolution à l'attention de la Commission et des Etats membres, puisque seule la Commission a le pouvoir d'initiative, c'est-à-dire de proposer un texte réglementaire européen. Et en l'occurrence, suite à cette résolution du Parlement, la Commission européenne a proposé en 1998 une recommandation sur l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Cette recommandation a été adoptée par les Ministres de la Santé de l'Union Européenne en juillet 1999. Cette réglementation reprend les valeurs limites, notamment les 100 microteslas, qui ont été proposées par une instance internationale spécialisée qui s'appelle l'ICNIRP, la Commission Internationale sur les Rayonnements non Ionisants. Et c'est donc la réglementation européenne qui est appliquée en France, notamment à travers l'arrêté technique ministériel de 2001 qui régit les ouvrages de RTE.

M. GIBLIN

Monsieur Bouttier ?

M. BOUTTIER LOCHU

La norme française du champ magnétique est de 100 microteslas alors que l'on ne peut pas trouver cela sous une ligne très haute tension, c'est impossible. *A priori*, d'après nos sources, ce serait 30 microteslas le maximum, à part si l'on vit sur le pylône juste à proximité des fils électriques. A quoi sert une norme si en fin de compte on ne peut pas la rencontrer, à moins d'être un pigeon ?

M. HERZ

Je ne vais pas répondre à la place du législateur, nous sommes un opérateur, il faudrait poser la question à un représentant de l'Administration. Simplement, ce que je voudrais dire c'est que les champs électromagnétiques, la recommandation va de 0 à 300 gigahertz. Donc cela ne concerne pas que les lignes électriques, cela concerne tous les rayonnements non ionisants, cela peut être les téléphones notamment. Sur les lignes électriques, cette valeur européenne de 100 microteslas prend déjà, d'après les scientifiques de l'ICNIRP qui ont proposé cette valeur, parce que moi je ne suis pas compétent en matière de médecine, ont annoncé déjà que c'était un facteur de sécurité de 50 par rapport aux effets biologiques des champs électromagnétiques.

M. GIBLIN

Avant de clore le débat, je propose une ou deux questions dans la salle qui ne sont pas tirées au sort mais qui ont déjà été posées par écrit. Est-ce qu'il y a un volontaire pour poser une question directement ? Monsieur Dupuis ?

Contestations de la salle

M. DUPUIS

La question a été posée par quelqu'un de Landivy, c'est la question numéro 49. Elle vient de Monsieur Jean-Yves Roussel qui est de Landivy et que je salue s'il est là. Il s'interrogeait pour

savoir pourquoi les distances d'habitation par rapport à une éolienne qui sont, de mémoire, de 200 ou 300 mètres, sont supérieures à celles indiquées pour les lignes à haute tension ? Les Ayatollahs ne m'empêcheront pas de parler !

M. GIBLIN

Question 49.

M. MABILAIS

Je relis la question 49 : Pourquoi y a-t-il des différences entre les distances de la ligne THT comparées aux éoliennes par exemple ? Merci de me dire en quoi les éoliennes sont plus nuisibles que la THT. Merci de votre réponse.

M. GIBLIN

Monsieur Mabilais a lu entièrement la question.

De la salle

RTE a compétence sur les éoliennes.

M. DESQUILBET

RTE est compétent pour raccorder les éoliennes au réseau électrique quand ils nous en font la demande. RTE n'est pas compétent pour apprécier l'impact environnemental des éoliennes. Désolé ! Mais je pense que l'implantation d'une éolienne n'est pas le même problème que de créer une infrastructure linéaire où il y a 300 pylônes plus ou moins alignés. Donc les degrés de liberté ne sont pas les mêmes, et par ailleurs, l'éolienne est plus bruyante que la ligne.

Contestations de la salle

M. BOUTTIER LOCHU

C'est faux ! C'est totalement faux ! Les habitants à côté des éoliennes sont tout à fait satisfaits de vivre à côté d'une éolienne en grande majorité, et on en trouve plus favorables à l'éolien au pied d'une éolienne. Et donc, en fin de compte, cette histoire de bruit, c'est totalement faux, enfin, bien sûr qu'il y a du bruit, bien évidemment, mais les fils électriques, par temps humide, ne font pas de bruit. Pour les habitations, les transformateurs ne font pas de bruit. Alors on peut essayer de répondre quand même à la question de l'éolien : pourquoi y a-t-il une grande distance entre l'éolien et les habitations ? Pourquoi est-ce qu'il y a des normes au niveau du bruit justement, le bruit ne doit pas augmenter de tant décibels par rapport à ce qui existait avant l'installation de l'éolien, chose qui n'existe pas pour les lignes haute tension à ma connaissance ? Tout simplement parce que l'éolien n'est pas bien accueilli en France.

L'éolien, c'est quelque chose qui ne veut pas être passé par, pas du tout les citoyens, mais par certains élus. Il n'y a qu'à voir certaines propositions au niveau du Parlement de limiter les puissances des parcs éoliens à un seuil tellement bas qu'en fin de compte on aurait pu faire des parcs éoliens simplement en mer ou là où il n'y avait aucune habitation. D'ailleurs on a encore besoin du réseau électrique. Donc une grande majorité de députés ne veulent pas de l'éolien. Cela a été ensuite ré-amendé au niveau du Sénat par sous-pression parce qu'au Sénat il y a des électeurs

dans les départements, donc les législateurs ont rétabli, ont même augmenté, et en fin de compte cela a été profitable pour l'éolien. Mais il reste un très, très grand nombre d'administrations à passer pour installer une éolienne, quelque chose de très, très lourd, quelque chose qui est bloqué, quelque chose qui, en fin de compte, est très difficile à comprendre. Donc une des gênes est aussi d'instaurer un éloignement des habitations.

M. GIBLIN

La question 49 aura une réponse. RTE vous a dit qu'ils n'étaient pas en mesure de la donner parce qu'ils n'ont pas compétence sur les éoliennes, mais nous l'adresserons à ceux qui peuvent répondre et il y aura une réponse écrite sur pourquoi il y a deux réglementations complètement différentes. Il nous reste peut-être la place pour une question de la salle. Je vois Monsieur qui lève le bras, c'est le premier que j'ai vu, il est en face de moi, Monsieur avec un pull blanc, vous lui donnez le micro. Et puis nous arrêterons après si vous le voulez bien.

De la salle

J'ai entendu Monsieur Lefranc, je crois, parler de citoyenneté en faisant des économies individuelles et je suis complètement d'accord. Est-ce qu'il ne serait pas bien, aujourd'hui, de poser la question à nos élus en ces périodes de fêtes où il va y avoir des illuminations peut-être un petit peu exagérées dans certains endroits, de faire l'effort de diminuer ces consommations ?

M. GIBLIN

Ce n'est pas une question qui est dirigée vers quelqu'un en particulier ? C'est plutôt une prise de position ? Je crois qu'il est 22 heures, on avait dit que notre réunion durerait trois heures. Il y a une intervention, je vais la prendre. Allez ! Au fond, en haut, Monsieur qui lève la main, ou Madame, je ne vois pas. Monsieur !

De la salle

Je voulais poser une question, ce n'est pas vraiment dans le sens de la réconciliation parce que l'on a en face de nous RTE. Je crois que si l'on accepte l'électricité comme source d'énergie, il faut aussi accepter ceux qui la transportent. Et je voulais demander s'il ne serait pas possible, plutôt que d'avoir un ennemi face à nous, en l'occurrence RTE, d'avoir un partenaire. Parce que même si un jour on construit des parcs éoliens, il faudra transporter l'électricité. Donc de toute façon, le transport de l'électricité c'est indissociable. Donc plutôt pourquoi ne pas s'orienter vers un partenariat envers RTE qui n'est pas le producteur et donc ce n'est pas eux qui génèrent l'EPR, ils transportent uniquement l'électricité ? Pourquoi ne pas rechercher un partenariat avec le transporteur d'énergie plutôt que de chercher à en faire un ennemi potentiel sous prétexte qu'il veut implanter une ligne à haute tension ?

M. GIBLIN

Merci, Monsieur. C'était aussi plus une prise de position. Je ne pense pas que cela appelle une réponse. On va donner la parole à deux personnes : à Monsieur Herz et à Monsieur Bouttier, dans l'ordre que vous voulez.

M. HERZ

Comme nous n'avons pas eu la possibilité de présenter la seconde moitié de notre exposé initial, je voulais rappeler que RTE développe une procédure de partenariat pour tout ce qui est concertation sur les ouvrages d'énergie électriques. Nous avons des procédures de concertation sous l'égide des préfets qui sont extrêmement complètes, qui visent à la fois à se concerter sur le meilleur tracé, à étudier les mesures de réduction des impacts environnementaux et les mesures d'accompagnement des projets. Donc tout ceci, nous sommes en concertation et nous développons des partenariats. Nous développons des partenariats avec le monde agricole, nous développons des partenariats dans certaines régions avec les Conseils Régionaux, avec certaines associations d'élus. Donc RTE est tout à fait ouvert à développer des partenariats, c'est la vocation même d'un aménageur de nos jours. Les lignes électriques sont des lignes qui apportent l'électricité, et l'électricité c'est la vie.

Sifflets de la salle

M. HERZ

Et pour que ces lignes soient le mieux appréciées par le public, il faut que nous développons des partenariats pour les insérer au mieux dans l'environnement. Merci.

M. GIBLIN

Monsieur Lefranc, vous répondez très brièvement.

M. LEFRANC

Je pense que je peux parler pour les associatifs qui sont à la table ce soir. Nous ne sommes pas pour les grands parcs éoliens en air qui conduiraient inévitablement au même problème de transport d'électricité. Nous sommes pour la décentralisation de l'énergie, des petites unités là où on en consomme.

Applaudissements de la salle

M. LEFRANC

Et donc, de ce fait, on pourrait transporter l'énergie sous une tension inférieure sans ces problèmes de champs électromagnétiques. Et nous faisons la promotion des énergies renouvelables complémentaires. L'éolien ne suffira pas à régler à lui seul le problème, nous avons plusieurs sources possibles, il faut toutes les utiliser, elles sont complémentaires. Et en priorité, évidemment, avant les énergies renouvelables, l'énergie qui pollue le moins c'est celle que l'on ne consomme pas. Il faut donc d'abord se concentrer sur toute l'énergie que l'on pourrait ne pas consommer.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Merci, Monsieur. Je crois que nous sommes arrivés au terme de notre séance. Nous, ici, à la table, on est quand même un tout petit peu fatigués parce que cela n'a pas été de tout repos. On est des bénévoles ! Je veux simplement vous dire deux choses. La première c'est que dans cette séance, il y a eu, comme l'on dit, des temps forts et des temps faibles, on dit cela en langage sportif, il y a eu un temps dans lequel il y a pu avoir un échange. J'en suis tout à fait content. En revanche, ce que je

tiens à dire aussi c'est que la manière dont s'est déroulée une partie de cette séance, avec une impossibilité d'entendre ce que disaient les uns et les autres, et pas seulement le maître d'ouvrage, ne me paraît pas être tout à fait à l'honneur du débat public sur lequel nous devons veiller. Car moi j'ai connu dans le passé ce qui se passait avant les débats publics et je peux vous dire que je ne pense pas qu'il faille revenir à la situation antérieure. Je vous remercie.